

**GRAND
CALAIS**

Terres & Mers



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRAND CALAIS TERRES & MERS**

VERSION OPÉRATIONNELLE

GRAND CALAIS
Terres & Mers



CALAIS

CALAIS ©

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**an
ct**

agence nationale
de la cohésion
des territoires

quartiers2030

SOMMAIRE

Préface	4
Introduction	6
La politique de la ville	7
Deux ambitions pour nos quartiers prioritaires à l'horizon 2030	9
La démarche d'écriture : une mobilisation collective	10
1. Diagnostics	11
1.1 La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	11
1.2 Calais, une ville résiliente	14
1.3 Les quartiers prioritaires	28
1.3.1. Le Beau Marais	28
1.3.2 Le Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre	29
1.4 Les secteurs de vigilance	30
A. Définition et conditions	30
B. Les secteurs identifiés	30
B.1 Le Quartier Schweitzer de la ville de Marck	30
B.2 Les quartiers Crèveœur / Curie et Mollien de la ville de Calais	32
3. Le projet de territoire	33
A. Les thématiques transversales	33
B. Des quartiers épanouis	37
B.1 Éducation	37
B.2 Faire Société	40
B.3 Accès aux droits	40
B.4 Prévention et promotion santé	41
C. Des quartiers actifs	43
D. Des quartiers apaisés	45
E. Des quartiers en transition	47
F. Des priorités pour chaque quartier	49
4. Les moyens mobilisables	54
A. Le droit commun des cosignataires	54
A.1 L'État	55
A.2 La Région Hauts-de-France	58
A.3 Le Département du Pas-de-Calais	58
A.4 La caisse d'allocation familiale du Pas-de-Calais	60
A.5 La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	62
A.6 La ville de Calais	63

B. Les moyens spécifiques de la politique de la ville	64
B.1 L'appel à projets Contrat de ville	64
B.2 L'appel à projets Cité éducative	64
B.3 La Cité de l'emploi	65
B.4 Le dispositif Adultes relais	66
B.5 Le programme de réussite éducative	66
B.6 Quartiers d'été	66
B.7 Le Projet d'Initiative Citoyenne	67
B.8 Nos Quartiers d'Été	67
B.9 Le NPNRU	67
B.10 L'abattement TFPB	68
B.11 La GUSP	68
B.12 La DPV	69
5. Le mode opératoire	70
A. La gouvernance	70
B. Les modalités des appels à projets de la politique de la ville	76
C. La participation des habitants	78
D. L'évaluation	80

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" a été rédigé en régie par le service de la Politique de la Ville de la ville de Calais

PRÉFACE

Par Natacha BOUCHART
Présidente Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Conseillère Région Hauts-de-France



Depuis 2008, c'est une action résolument déterminée et ambitieuse que je porte avec mon équipe dans tous les quartiers afin que tous les Calaisiens se sentent bien dans leur environnement tout en bénéficiant de l'accompagnement social nécessaire.

Le contrat de ville, par les moyens conséquents et l'action partenariale qu'il nécessite, est un atout fondamental de la stratégie déployée en matière de solidarités.

S'il reste du chemin à parcourir, la situation s'est améliorée depuis 15 ans tant au Beau-Marais qu'au Fort-Nieulay, aux Cailloux ou encore dans le quartier Saint-Pierre. Les actions innovantes portées par les acteurs de terrain ont apporté des résultats significatifs. Cette démarche doit se poursuivre et s'amplifier par le biais du nouveau contrat de ville, désormais appelé « Engagements Quartiers 2030 ».

Pour renforcer notre action, et faire en sorte qu'elle bénéficie à plus de personnes, j'ai demandé aux services de l'Etat d'étendre le périmètre géographique de la politique de la ville afin de renforcer l'accompagnement social proposé aux familles. Je me réjouis d'avoir été entendue et je remercie les représentants de l'Etat pour cette décision qui permet de faire coïncider le périmètre d'« Engagements Quartiers 2030 » avec le besoin de déployer davantage de dispositifs sur certains secteurs.

Le document-cadre que vous avez entre les mains trace notre feuille de route pour les 6 ans à venir. Il a été élaboré avec méthodologie, en concertation avec les habitants et tous les partenaires de terrain : centres sociaux et de loisirs, associations de quartier, clubs sportifs etc.

Notre projet de territoire est une démarche globale organisée autour de quatre axes:

- « des quartiers épanouis » pour la cohésion sociale
- « des quartiers actifs » pour l'emploi
- « des quartiers apaisés » pour la prévention de la délinquance
- « des quartiers en transition » pour le cadre de vie et la transition écologique

Au quotidien, je continuerai de favoriser l'action de proximité, au plus près des habitants, et l'accompagnement individualisé tout particulièrement pour le soutien à la parentalité, l'éducation, l'insertion professionnelle et la solidarité envers les plus fragiles. Je n'oublie pas non plus la lutte contre les discriminations, la citoyenneté, la prévention santé, l'accès aux droits ou encore la culture et le sport.

Parallèlement, avec le concours financier des partenaires publics, la Ville et l'agglomération investissent massivement dans la création et la rénovation d'équipements publics ainsi que dans la rénovation urbaine à l'image du NPNRU qui redessine le Beau-Marais et le Fort-Nieulay.

Je sais pouvoir compter sur l'implication des cosignataires et la mobilisation des nombreuses associations engagées à nos côtés dans cette démarche ambitieuse pour que chacun puisse trouver sa voie et s'épanouir dans son cadre de vie.

Ensemble, poursuivons notre action de terrain au plus près des Calaisiennes et des Calaisiens !



Le nouveau contrat de ville « engagement 2030 » conclu avec la Communauté du Grand Calais Terres et Mers démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en terme de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions prioritaires et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé, etc), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'Agglomération du Grand Calais Terres et Mers car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

INTRODUCTION

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres (Contrat de ville, Cité éducative, TFPB, Cité de l'emploi, etc.).

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

L'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy. Toujours dans le cadre de cette loi, ce nouveau cycle de contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la parution du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023.

Ce périmètre constitue le cadre du déploiement de la stratégie territorialisée permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

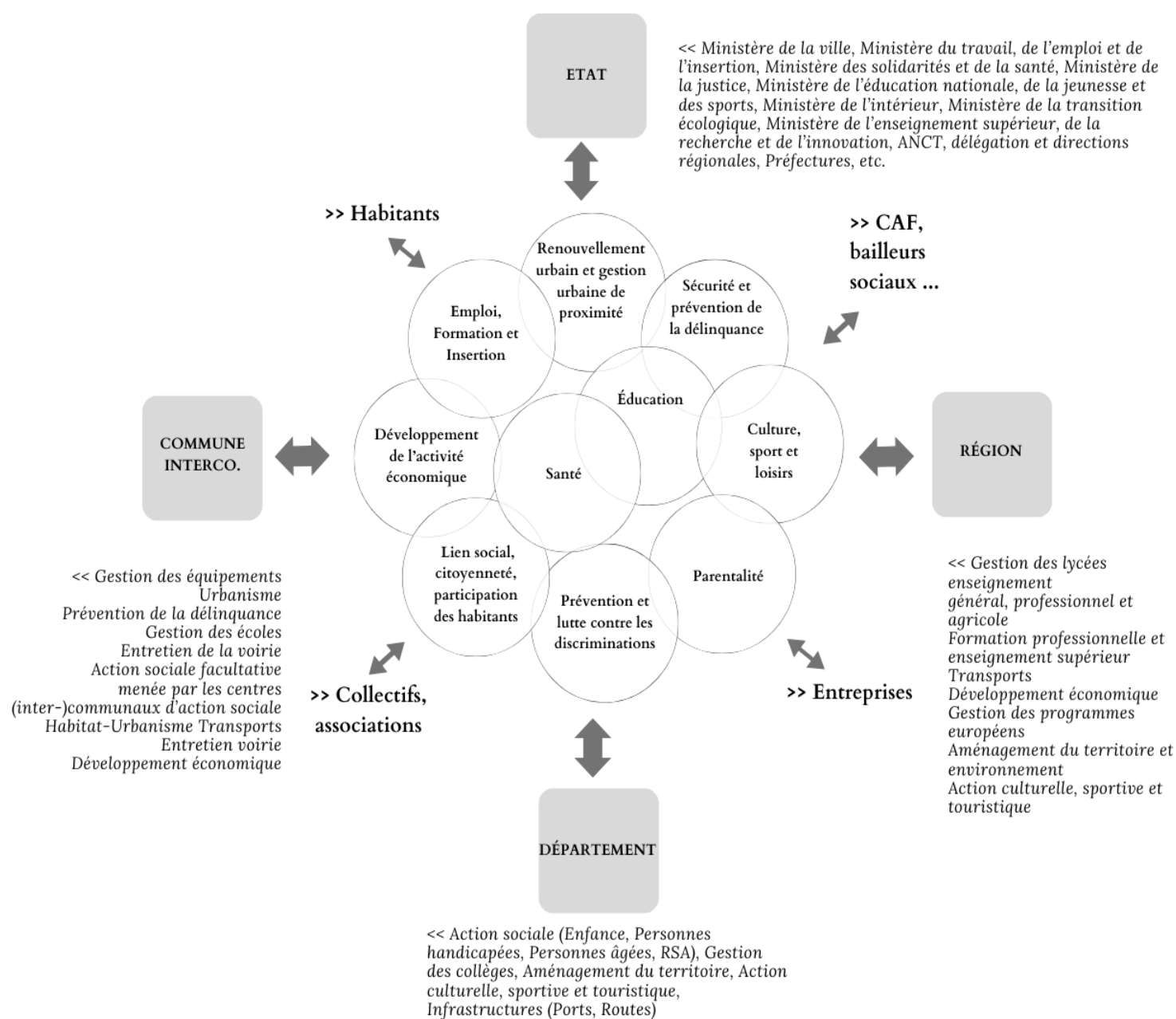
Cette nouvelle contractualisation doit permettre de:

- Simplifier et accélérer l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes de ces derniers.
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

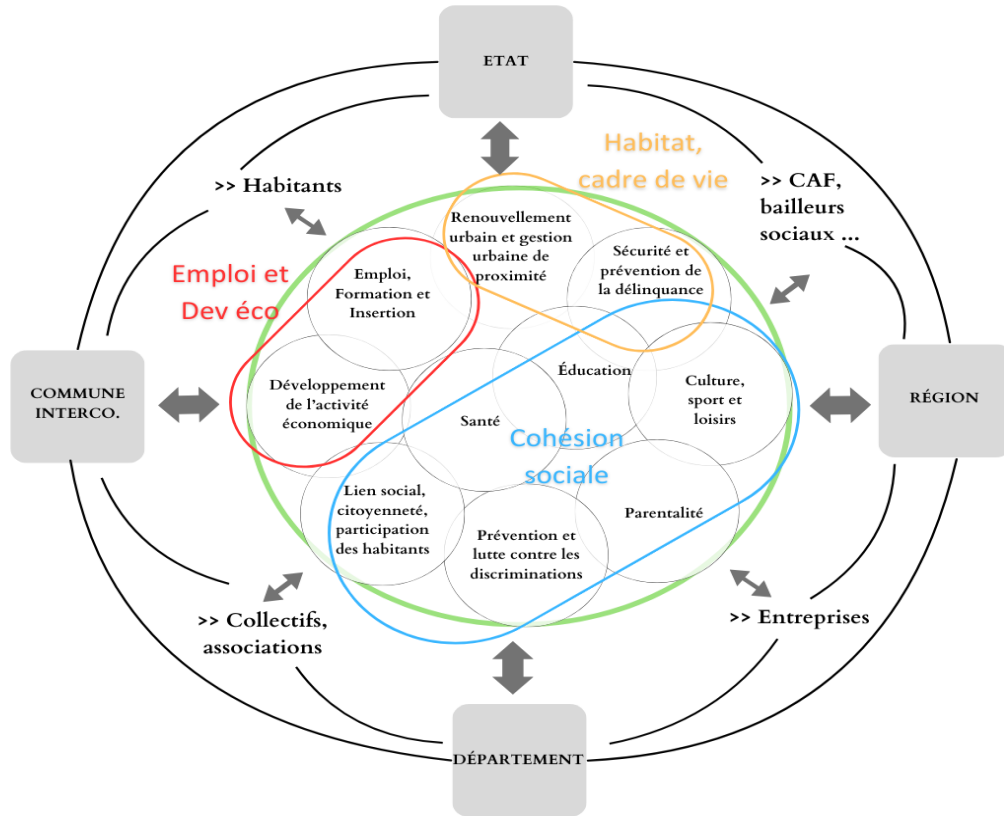
LA POLITIQUE DE LA VILLE

Droit commun, dispositifs spécifiques, souvent difficile à intégrer, le schéma ci-dessous illustre les compétences de chaque partenaire impliqué et le liant que doit apporter la politique de la ville.

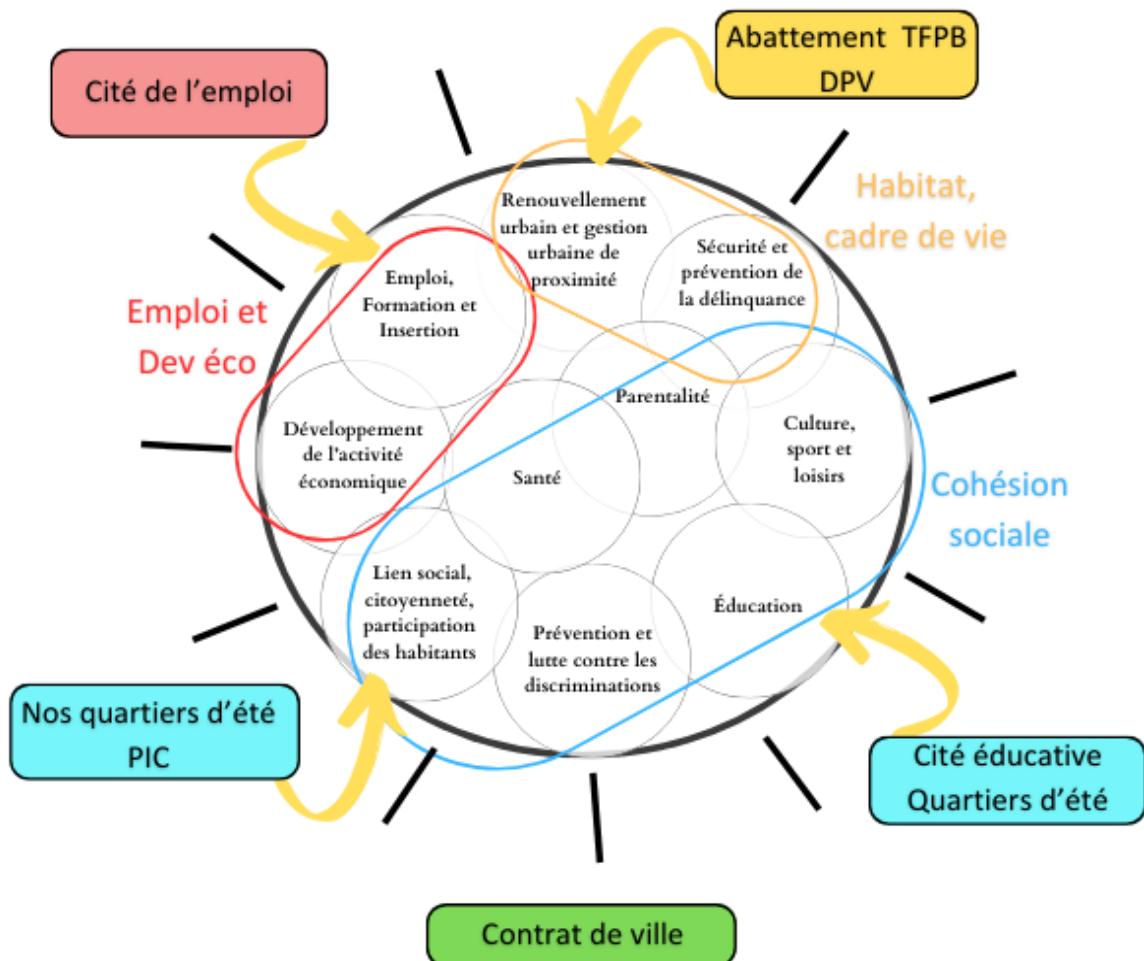
Le droit commun : des thématiques régies et travaillées à différentes échelles



La politique de la ville : une synergie des acteurs pour optimiser l'application du droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et l'articulation de moyens spécifiques.



En ajustant ensemble les dispositifs aux spécificités locales, en expérimentant, en innovant, on apporte du liant pour une action globale encore plus cohérente.



DEUX AMBITIONS POUR NOS QUARTIERS PRIORITAIRES À L'HORIZON 2030 :

RÉDUIRE L'ÉCART ENTRE LES QPV ET LES AUTRES SECTEURS ET PERMETTRE À CHACUN DE SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS DE NOTRE TERRITOIRE.



Délimitant les extrémités ouest et est de la commune de Calais, le Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre et le Beau Marais sont pleinement intégrés au territoire ambitieux et dynamique qu'est la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres & Mers.

Ceci est le fruit d'une politique de cohésion sociale volontariste depuis plus de 15 ans qui mobilise tous les moyens de droit commun et de la politique de la ville au bénéfice de nos quartiers. Au prix de nombreux efforts, les indicateurs en termes de précarité, d'emploi et de réussite éducative s'améliorent, toutefois il existe encore des écarts qu'il convient de combler dans une logique d'équité. Il est nécessaire de persévérer en ce sens car la crise sanitaire et la conjoncture économique actuelle ont des effets exacerbés sur les publics les plus fragiles.

Au cœur des ambitions formulées par la communauté d'agglomération dans son projet de territoire, notamment l'axe « Une Identité Terres et Mers », les QPV comme le reste de l'agglomération vivent des transformations importantes requalifiant les lieux de vie des habitants. Ainsi le cadre de vie, le logement et la mobilité évoluent, ouvrant les quartiers, favorisant la mixité sociale et les usages. Les opérations en cours du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) au Beau Marais et au Fort Nieulay et l'action « Cœur de ville » à Saint Pierre sont les moteurs de cette transition.

Autre ambition du territoire dont les QPV sont bénéficiaires, « Une terre d'épanouissement ». Ce volet prend en compte de multiples dimensions, la santé, les services aux publics (familles, seniors, personnes en situation de handicap), l'offre sportive, de loisirs, de culture mais aussi l'accompagnement des publics les plus fragiles. De nombreuses structures, le CCAS, la Fabrique Défi, le SAS Coluche, la Maison des femmes, les centres sociaux œuvrent conjointement pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Au-delà de ces aspects de rénovation urbaine et de cohésion sociale, l'ambition pour les QPV sera de permettre à chaque habitant de s'épanouir et de se saisir des opportunités et des perspectives qu'offre notre territoire en pleine mutation.

Il s'agit notamment des multiples facettes du développement économique: les projets liés à la mobilité des personnes et des marchandises (plus grand port européen de voyageurs, Tunnel sous la manche), l'implantation d'une gigafactory aux portes du territoire, l'évolution des filières historiques vers le développement durable, l'essor des filières vertes (Rev 3), la logistique, l'économie sociale et solidaire ainsi que l'essor du tourisme.

Enfin, il sera primordial d'impliquer toujours plus les habitants dans le défi qui nous concerne tous, la transition écologique.

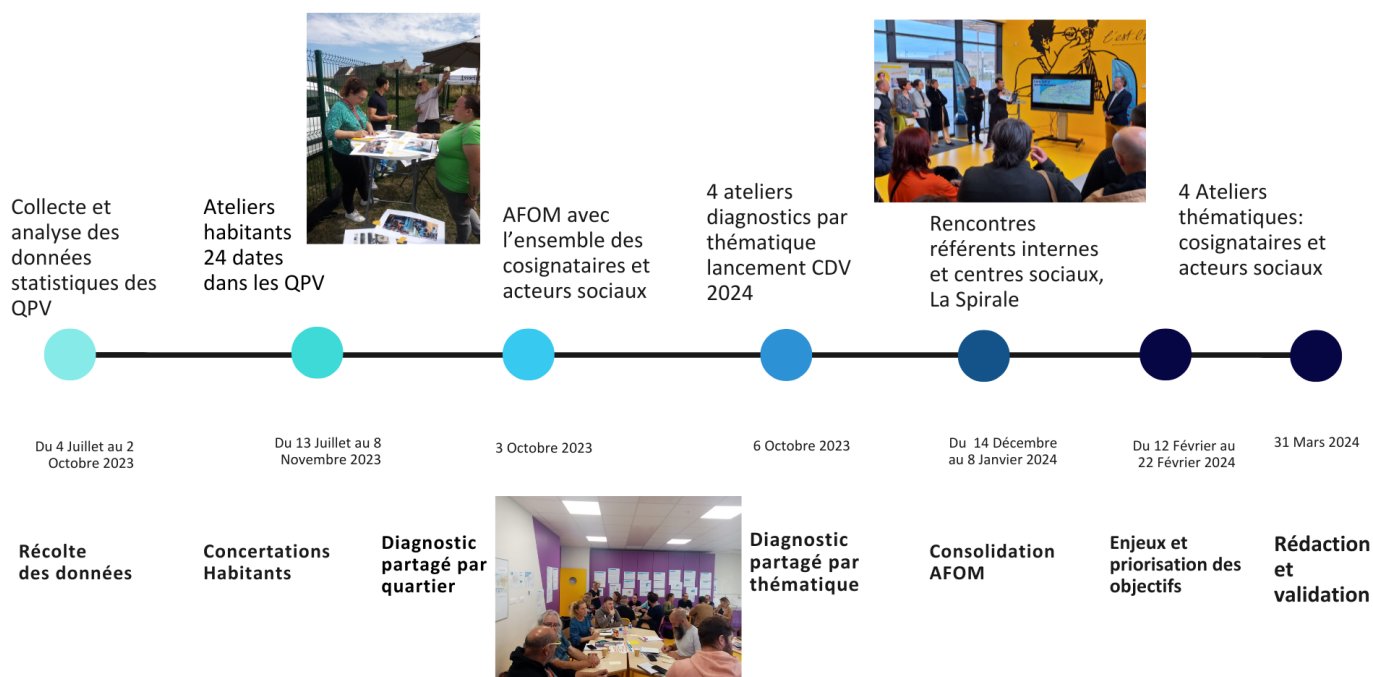
LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE : UNE MOBILISATION COLLECTIVE

De l'été 2023 à février 2024, les habitants, les cosignataires, les partenaires sociaux et les élus se sont mobilisés pour contribuer à l'écriture du projet.

Au total, plus de 450 personnes ont pris part à cette démarche dont 322 habitants.

Des institutions et des acteurs mobilisés.

La sphère sociale calaisienne est mobilisée au quotidien au plus près des habitants et les acteurs répondent présents aux temps partenariaux impulsés par les institutions. Pour preuve, en juin 2023, dès le début des « violences urbaines », l'environnement de la politique de la ville s'est réuni de manière très réactive et a permis d'endiguer le phénomène. Calais fera office d'exception par rapport aux communes de même taille ne déplorant que peu d'incidents et de dégradations.



LES 3 ÉTAPES MAJEURES DE LA DÉMARCHE

Au-delà de l'analyse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023, de la récolte des données, des différents temps avec les référents internes Ville / Agglomération et les cosignataires, les trois étapes majeures de la démarche d'écriture sont :

Les ateliers habitants

24 ateliers ont été réalisés dans les différents sous-secteurs des deux quartiers prioritaires. Ces temps se sont déroulés à la fois dans les structures sociales mais majoritairement en extérieur lors de temps d'animation, nous permettant de capter le public « tout venant ». Au total 322 habitants différents y ont participé. Ces ateliers nous ont permis d'établir un classement des priorités exprimées par les habitants, le baromètre des différents secteurs, ainsi que d'obtenir leurs regards sur différentes thématiques.

DIAGNOSTICS

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS (CA GTCM)

Grand Calais Terres & Mers est un jeune EPCI qui se compose de 14 communes et regroupe 98 975 habitants. Une population en baisse de 1.4 % entre 2014 et 2019 (Source : INSEE, RP 2020, exploitations principales au 01/01/2023) et un revenu médian de 18 730 €.

Initialement composé de cinq communes dites « historiques » : Calais, Marck, Coquelles, Sangatte-Blériot et Coulogne, ce cœur d'agglomération s'est vu progressivement étoffé de communes « pôles relais » et rurales : Frethun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques, Hames-Boucres et Escalles en 2017, puis Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-Lès-Guînes et Saint-Tricat en 2019.

Grand Calais Terres & Mers appartient au Pays du Calaisis. Avec ses voisins, les communautés de communes « Pays d'Opale » « et « de la région d'Audruicq » ils se regroupent au sein du SYMPAC, entité chargée notamment de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Grand Calais Terres & Mers fait partie des agglomérations françaises de taille moyenne, et fonctionne autour d'une ville centre, Calais, qui est la commune référence du « territoire vécu », tant en matière d'emploi, de logements, que d'accès aux services, à l'éducation, au sport et à la culture.

Une première « couronne » de communes péri-urbaines est située dans son aire urbaine d'influence immédiate (Sangatte, Coquelles, Coulogne, Marck, Frethun). Enfin, une couronne de communes plus rurales est caractérisée par la présence de l'agriculture et de villages historiques.

Il s'agit d'un territoire maritime à taille humaine, offrant à la fois des paysages naturels diversifiés (collines, dunes, Cap blanc polders) et un carrefour de communication :



22 km de côtes

1 125 700

de visiteurs cumulés au "Cap Blanc Nez"
en 2015

UNE PLACE STRATÉGIQUE EN EUROPE

Fort d'une place stratégique en Europe, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers est en lien direct avec les grandes capitales du Nord de l'Europe et dispose du plus grand port européen de voyageurs et du Tunnel sous la manche. Cette particularité lui offre de sérieux atouts en termes d'accessibilité pour encourager le développement économique du territoire (zones logistiques, diversité des zones d'activités économiques, etc.), mais aussi le tourisme puisque la communauté d'agglomération voit transiter près de 20 millions de voyageurs par an.

- **Itinéraire le plus court et le plus rapide vers le Royaume-Uni**
- **1er port Roll-on / Roll-off d'Europe continentale**
- **1er territoire européen en terme de flux routier : 3,6 millions de camions par an**
- **1er opérateur privé de fret ferroviaire en Grande Bretagne et en France grâce à GETLINK**
- **52 % des flux commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Europe passent par Calais**

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN PLEINE MUTATION

Parmi les « fondements historiques » du projet de territoire, s'esquisse la présence d'un tissu économique hérité du passé dentellier, reconnu dans le monde entier. Toutefois, celle-ci reste structurellement fragile et la période de désindustrialisation du territoire a engendré une certaine paupérisation de celui-ci. Si quelques industries de cette époque sont toujours présentes, l'économie s'est ensuite structurée autour des infrastructures, à savoir le Port, aujourd'hui modernisé et étendu et le Tunnel sous la Manche. Quelques grandes industries et activités liées se maintiennent comme les câbles, la fibre optique, la logistique, des services de sécurité et d'entretien d'infrastructures. Aussi, afin de redynamiser et diversifier l'économie et donc la création d'emploi, nombreux sont les projets qui se multiplient autour du tourisme, du numérique, de la logistique, et du développement durable.

Ce changement profond d'image s'illustre également par la réalisation de travaux de requalification et de modernisation des espaces publics ou d'amélioration du cadre de vie. Le territoire s'attache par exemple à reconquérir les friches stigmatisées du passé, en de nouveaux quartiers prêts à accueillir de nouveaux habitants.

Les secteurs les plus stratégiques de cœur d'agglomération, où se concentrent les flux et où la vie économique et touristique bat son plein, sont peu à peu requalifiés. Après le quartier de Calais Nord, le front de mer de Calais est aujourd'hui l'objet de tous les regards. Ces espaces participent à ancrer Calais dans une nouvelle ère, à reconsidérer le territoire comme une véritable destination balnéaire, mais aussi comme un territoire attractif, où il fait bon vivre, s'implanter et qu'il est plaisant de visiter.

- **Une baisse significative du taux de chômage (au sens du BIT) :**
 - 3ème trim 2018 : 14.3 %
 - 3ème trim 2020 : 13.6 %
 - 3ème trim 2023 : 11.5 %
- **Plus de 2000 établissements de commerce et services aux particuliers**
- **Plus de 1 800 TPE /PME/ETI/Grandes Entreprises**

- **Le parc d'activités TRANSMARCK/TURQUERIE de 220 ha situé à la jonction des autoroutes A16 et A26**
- **Des entreprises de renommées internationales :**
 - Alcatel / ASN (parmi les leaders mondiaux de la fabrication de câbles sous-marins)
 - Graftech (fabrication et distribution de graphite pour électrode)
 - Catensys (chaînes et pièces automobiles), Merck Santé (pharmaceutique)

UN CŒUR D'AGGLOMÉRATION DOTÉ DE NOMBREUX ATOUTS

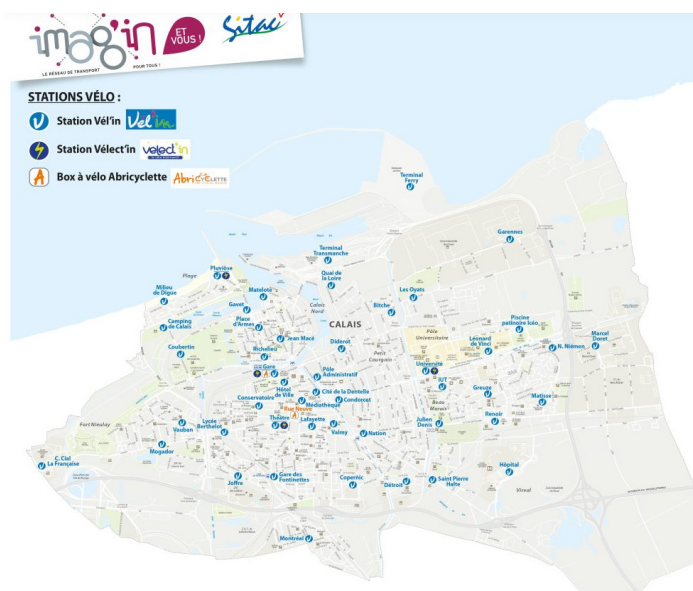
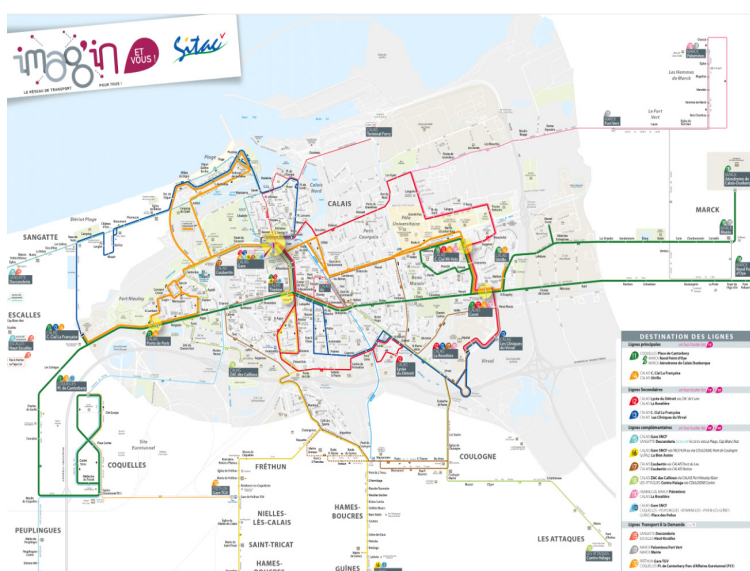
De grands équipements culturels structurent aujourd'hui l'offre de la communauté d'agglomération autour de l'enseignement et la création artistique, du spectacle vivant, l'évènementiel, de la lecture publique, ou encore de la valorisation du patrimoine à travers le label Ville d'Art et d'Histoire : Cité de la Dentelle, Scène Nationale, Grand Théâtre et salles de concert/spectacles, Conservatoire de Musique et de Danse, École d'Arts, Cie Hervé Koubi.

La tradition du spectacle de rue « hors norme » trouve aujourd'hui un ancrage avec l'arrivée du Dragon de Calais, machine monumentale, objet artistique de déambulation nouveau moteur d'attractivité culturelle et touristique.

Le tissu d'équipements (sport, culture, éducation-formation, santé, etc.) reste par ailleurs un véritable atout pour la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, vecteur de bien-être, d'ouverture et de créativité. Le nombre très important de structures sportives et associatives et leur diversité sur le territoire démontre un certain niveau de dynamisme et d'implication des habitants dans la vie locale.

LA MOBILITÉ

La mobilité est aussi au cœur des réflexions, après avoir décidé la gratuité des transports collectifs, le territoire s'attache aujourd'hui à développer les pratiques cyclables, encourager la marche, mais aussi à mieux organiser les flux automobiles, notamment autour des pratiques domicile-travail (parking-relais, covoiturage, etc.).



Pour finir, de nombreuses perspectives s'offrent encore au territoire en lien avec l'actualité. Le Brexit qui a permis de créer des opportunités inédites, la crise sanitaire qui a fait naître de nouveaux usages où l'attractivité résidentielle de l'agglomération et ses paysages variés sont de sérieux atouts. Ou encore, le retour à un tourisme de proximité qui propulse la Côte d'Opale sur le devant de la scène.

CALAIS, UNE VILLE RÉSILIENTE

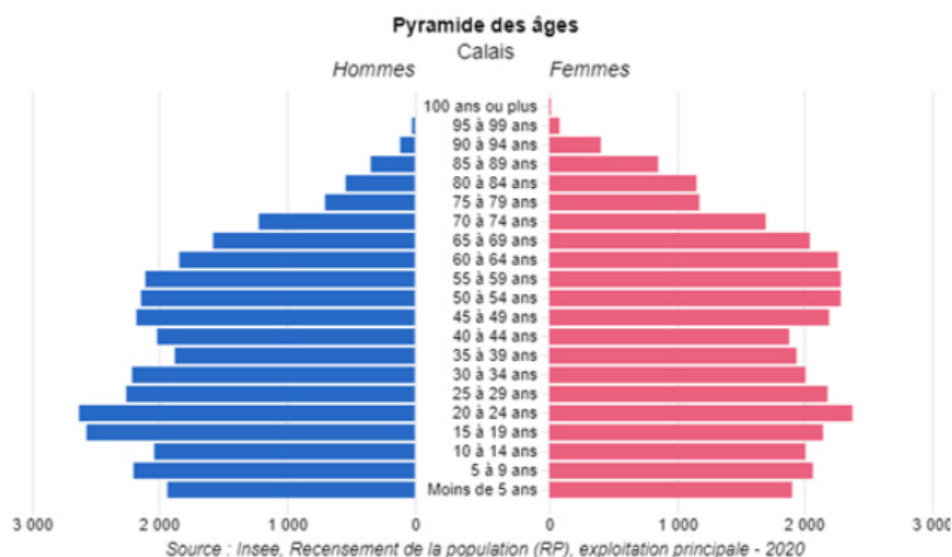
Face à des précarités héritées, la ville de Calais a su être résiliente et a développé des projets, des structures et des dispositifs qui lui permettent d'améliorer la condition des habitants au quotidien. Depuis le constat posé en 2015, l'environnement a fortement évolué, il convient de mettre en perspective les indicateurs socio-économiques actualisés et les réponses mises en œuvre par la ville, le territoire et les différents partenaires pour être à la hauteur de ses ambitions.

DÉMOGRAPHIE

En matière de population, Calais est la 69^{ème} ville de France, la 6^{ème} des Hauts de France et la 1^{ère} du département. L'arrondissement de Calais rassemble près de 11 % de la population du Pas-de-Calais. La commune de Calais qui compte **67 544 habitants** concentre les trois-quarts de la population de la communauté d'agglomération et en constitue la ville centre. (Source : INSEE RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

Une population en baisse mais qui reste particulièrement jeune :

- Entre 2014 et 2020, la population a diminué de 12 % passant de 76 402 à 67 544 habitants. Il convient de nuancer cette baisse, en effet les chiffres tenaient compte de la population en transit. Concernant la population permanente, la perte de population est d'environ 0.92 % par an soit 650 personnes / an entre 2012 et 2017.
- Un nombre de naissances à la baisse qui suit la tendance nationale. Le nombre de naissances est de 743 en 2022, en baisse par rapport à 2021 (755) et par rapport à 2020 (813). (Source : Ville de Calais / Pôle Vie Civile / Citoyenneté)
- Malgré cette baisse, la part des 0-6 ans ne baisse que de 0.78 %, les 6-11 ans de 0,74 % et la part des 12-17 ans augmentent de 2.23 %.
- Les 0-29 ans représentent 39 % de la population. La tranche d'âge des 15-29 ans représente 21 % de la population à Calais contre 17.5 % en France. (Source : INSEE RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)





LES MÉNAGES CALAISIENS

Calais compte 31 828 ménages. Dans la tendance nationale, on constate une diminution de la taille de la famille passant de 2,19 personnes en 2015 à 2,07 en 2020. Néanmoins, Calais compte une part de familles de 3 enfants ou plus supérieure à la moyenne nationale.

Une des particularités est l'augmentation des ménages d'une personne et le nombre de familles monoparentales. Entre 2009 et 2020, plus de 24.7 % des ménages d'une personne et plus de 4.3 % de familles monoparentales.

- Parmi l'ensemble des familles, les femmes seules avec enfants représentent 19.8 % à Calais contre 13.6 % en France.
- En 2020, Calais compte 43.5 % de ménages d'une personne contre 39 % en France et 12.9 % de familles monoparentales contre 10 % en France.
- Les 4 104 ménages monoparentaux représentant 10 874 personnes.
- Les ménages avec enfants baissent quant à eux de 22.6 %.
- On compte donc 13 852 personnes vivant seules dont 2814 de 75 ans et plus.
(Source : INSEE RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

La ville de Calais mène une politique sociale et éducative d'ampleur à destination des familles impulsant une dynamique territoriale vertueuse visant l'épanouissement, l'autonomie et la réussite de tous.

Une offre d'accueil et loisirs

Pour les 0-6 ans, « le relais petite enfance » guichet unique permettant l'information, l'orientation sur toute l'offre de service et des modes de garde. La commune dispose d'une offre cohérente de crèches collectives et familiales (745 places au total). Des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) en lien avec la CAF ou encore l'« Attente active », actions éducatives en partenariat avec la Maison du Département Solidarité (MDS).

Concernant les enfants et la jeunesse, il existe une offre d'accueil de loisirs très importante proposée par les associations et le centre de loisirs Coluche : 21 accueils de loisirs pour 2630 places (Source : CTG 2020). S'ajoute à cette offre, l'action du CAJ Marinot et de l'éducation par le sport ainsi que la myriade d'associations sportives et culturelles du territoire.



Source : Répertoire National des Associations, 1^{er} janvier 2020

Pour toute la famille, les trois centres sociaux du territoire, Espace Fort, Espace Centre et Matisse, ainsi que la MJC, le CLAEPP et le club de prévention La Spirale sont les moteurs de l'action sociale dans les quartiers. Une démarche de vision partagée intégrée au pilotage de la politique de la ville est établie avec les centres sociaux permettant d'impulser une dynamique commune au sein des différents quartiers. Pour finir, l'action du CCAS en faveur des séniors qui dans la tendance nationale représentent une part de plus en plus importante de la population.

Deux structures, incarnent cette attention particulière aux familles calaisiennes : la Maison de la famille, proposant des actions repères pour les familles et la Maison des femmes, un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement, mais aussi de répit.

LA MAISON DE LA FAMILLE

La Maison de la famille (MDF) est un service municipal dédié au soutien de la parentalité, à destination des familles (tout-petits, enfants, parents) et des partenaires du territoire. Le service est labellisé « Lieu Ressource Parentalité » (CAF) depuis 2020.

La Maison de la famille vise à :

- Soutenir les parents calaisiens dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant / adolescent.
- Favoriser la réussite scolaire et éducative en favorisant la socialisation et l'épanouissement du jeune enfant.
- Accueillir, évaluer, orienter et accompagner les familles en situation de vulnérabilité.
- Favoriser la coordination de l'action éducative locale.

A ce titre, la MDF met en place des lieux d'accueil enfants parents (LAEP), des cafés des parents, l'action langage, des points écoute prévention psychologique parents adolescents et accueille de nombreuses permanences de partenaires (juristes, psychologues, médiation santé, médiation familiale, délégué du défenseur des droits, etc.).

LA MAISON DES FEMMES

La Maison des femmes « Simone Veil » est une structure expérimentale implantée au cœur du quartier du Beau Marais. Elle a ouvert ses portes le 09 novembre 2022 et s'inscrit dans une logique d'accueil de jour, réservée aux femmes, sans condition d'âge, ni de ressources. En toute confidentialité, chaque femme bénéficie d'un accompagnement individualisé, quel que soit sa situation. Grâce à l'aide de tous les partenaires de la sphère solidarité, ce lieu ressource sert de tremplin pour que les femmes puissent progressivement reprendre en main leur projet de vie. L'usagère est accompagnée dans un parcours global d'accueil, d'orientation, de conseils, dans une logique de bienveillance et de bientraitance.

Les femmes sont accueillies seules ou avec leurs enfants, qui y trouvent également un lieu d'accueil et un espace aménagé pour eux.

La Maison des femmes est un projet innovant qui n'entre pas dans le droit commun et qui ne vient pas suppléer les autres dispositifs du quartier. C'est bien un lieu relais, un lieu pivot sur cette thématique où la mise en réseau partenarial est un enjeu déterminant.

Sur l'année 2023, plus de 1 500 femmes ont été accueillies afin de participer aux actions ou aux rendez-vous proposés au sein de la structure (événements, activités, temps d'écoutes individuels) et environ 400 permanences d'action sociale ont été délocalisées.

ère
Maison des Femmes
du département



la maison des Femmes

"Avec toujours qu'on s'accroche, qu'on partage, on s'équilibre."
Simone Veil

Accueil
Accompagnement
Bienveillance
Apaisement
Écoute
Conseil
Entraide

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Des logements plutôt anciens de grande taille comptant 50.5 % de maisons pour 48.4 % d'appartements.

- 54.3 % des résidences principales construites avant 1971 contre 42.6 % en France.
- Un taux de vacances de 10.5 % contre 8.1 % en France révélateur d'un enjeu de rénovation du parc.
- Caractéristiques des grandes et moyennes villes, les calaisiens sont majoritairement locataires de leur logement (57 % contre 49 % dans la CA GCTM et 42 % dans le Nord Pas-de-Calais).
- 32.2 % de logements sociaux majoritairement situés dans les QPV.
- Une tension sur les petits logements (T1/T2) et à contrario une faible demande sur les grands logements. A Calais, 41 % de la demande concerne les T1/T2 alors qu'ils ne représentent que 21 % de l'offre tandis que l'offre de grand logement (40 %) est supérieure à la demande (25 %). (Source : ABS CCAS 2021)

En matière de cadre de vie, la ville de Calais dispose de nombreux espaces de nature en ville et de sites naturels aux abords :

- 22 % de la superficie de Calais est composée d'espaces verts. Un patrimoine global de 27 532 arbres dont 17 948 plantés depuis 2008, 3 000 en 2020.
- Calais est une ville ceinturée d'espaces verts naturels (site des Deux-Mers à l'est et site des Deux Caps à l'ouest).
- Des parcs en centre-ville et des espaces naturels dans les quartiers de plusieurs hectares : parc Saint Pierre 4.8 ha, parc Richelieu 2.7 ha, Terres Saint Roch 4,6 ha, plaine Farman 1.2 ha.
- Grande tradition de jardins familiaux / ouvriers dans les quartiers.

Afin de favoriser son attractivité, la ville de Calais se mobilise depuis de nombreuses années à la redynamisation et la requalification des espaces publics, à l'amélioration de l'habitat, à la reconquête des friches, au développement de la nature en ville et des mobilités douces à travers différents dispositifs.

ACTION COEUR DE VILLE (ACV)

La ville de Calais est lauréate du dispositif « Action Cœur de Ville » depuis 2018 et mène à ce titre diverses opérations en faveur de la redynamisation du centre-ville calaisien, cœur d'agglomération, par le biais de 5 grands volets d'intervention : l'habitat, la mobilité, le développement économique, l'aménagement urbain et les équipements publics. Sur la période 2018-2022, et malgré l'épisode de pandémie du Covid-19 qui a clairement ralenti l'activité, le dispositif a mobilisé pas moins de 27 M € d'investissements sur le périmètre et 17 M € de financements extérieurs. En matière d'habitat, l'expérimentation du permis de louer a permis aujourd'hui de pérenniser le dispositif et de lutter contre la division des immeubles par les marchands de sommeil. Couplé à la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), ce dispositif permet par ailleurs d'appuyer la réhabilitation de logements anciens et de les remettre aux normes d'habitabilité.

S'agissant du volet économique, le dispositif ACV, couplé à un vaste programme de relance du centre-ville porté par la ville de Calais a permis de lutter contre la vacance commerciale et de moderniser et diversifier le commerce local (retour d'enseignes en cœur de ville, mise en place de services, création d'une plateforme de commerce en ligne). En termes de mobilité et d'aménagement, la ville de Calais se mobilise depuis de nombreuses années à la redynamisation et la requalification des espaces publics, et à la reconquête des friches. Les espaces publics aux abords de la gare ferroviaire ont été requalifiés (en pôle d'échanges multimodal), des passerelles et pistes cyclables ont été créées et des projets voient actuellement le jour sur des friches historiques et complexes (4 coins, ancien hôpital, etc.). Aujourd'hui, le programme poursuit son déploiement (avenant 2023/2026) avec la continuité de l'OPAH-RU et des dispositifs annexes (façades, etc.), le plan vélo, le réaménagement de la place Albert 1er ou encore l'aménagement d'un espace de nature sur le site de l'ancien hôpital.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Deuxième phase de rénovation urbaine, le quartier du Beau Marais continue sa transformation et le Fort Nieulay entame les opérations.

Dans la continuité des transformations engagées dans le cadre du PRU, le NPNRU du quartier du Beau Marais a été imaginé pour une transformation du quartier dans sa totalité sur le long terme. Le projet urbain est ciblé sur quatre secteurs prioritaires :

- Gauguin-Matisse / Utrillo / Toulouse-Lautrec, pour finaliser le premier Programme de Rénovation Urbaine.
- Chaffée, pour une reconfiguration en profondeur.
- Manet-Santos Dumont, pour traiter des dysfonctionnements ponctuels nuisant à la qualité résidentielle du secteur.
- Gagarine, pour traiter les dysfonctionnements du bâti et permettre une appropriation des espaces publics par les habitants.

Pour le quartier du Fort Nieulay, il s'agit dans la durée de déconcentrer le parc social en agissant à la fois sur la Cité Constantine et sur le secteur Warocquier, tout en insérant le quartier au sein des dynamiques urbaines de Calais :

- A court terme : il s'agit d'améliorer la qualité résidentielle en ciblant la Cité Constantine, point de cristallisation des dysfonctionnements.
- A moyen-long terme : le projet vient préparer les conditions d'une mutation forte du quartier en anticipant la diversification fonctionnelle et la mixité sociale. Le développement du Fort Nieulay s'oriente vers la polyvalence de son habitat et de ses fonctions dans un cadre paysager privilégié, grâce au développement d'une offre paramédicale, à sa proximité avec l'ensemble du territoire et à la requalification de son parc.
- A long terme : une fois l'attractivité du quartier restaurée grâce à la création de nouveaux commerces et équipements, ainsi qu'à la valorisation des espaces paysagers, une diversification résidentielle sera proposée sur le secteur Warocquier.

CALAIS VILLE VERTE

Depuis quelques années, la ville de Calais saisit l'importance de lutter contre le dérèglement climatique et agit en faveur du bien-être des habitants au sein des quartiers. La gestion des eaux de ruissellement lors des épisodes majeurs de pluie ou la gestion des canicules en périodes de fortes chaleurs impliquent de s'adapter.

A cet effet, la place de la nature en ville devient un enjeu majeur d'aménagement et de bien-être. Offrir des espaces verts c'est permettre de s'abriter et de se rafraîchir lorsqu'il fait chaud, c'est aussi ouvrir de nouveaux sites aux loisirs (pelouses et plaines de jeux, etc.). Enfin, ces espaces permettent de mieux gérer l'infiltration des eaux de pluie et de soulager les réseaux.

Nombreux sont les projets de rénovation de parcs urbains, d'aménagement d'espaces verts ou de désimperméabilisation dans les quartiers. Citons par exemple le Bois Chico Mendès, les Terres Saint Roch, ou encore le Bois Campagne. Les écoles sont aussi l'objet de toutes les attentions. Les enrobés des cours font peu à peu place à des pelouses et espaces ombragés afin d'offrir bien être et respirations aux enfants. Quelques écoles servent d'ores et déjà d'exemples notamment dans les QPV (Greuze, Robert Allemand, Jean-François Millet) et celles-ci font des émules. Deux cours d'écoles ont été transformées ces 2 dernières années pour répondre aux besoins des petits usagers : Van Dyck Delaroche, et Porte de Paris (secteur QPV Fort Nieulay). Ces démarches n'en sont qu'à leurs prémices, la ville entend en effet poursuivre cet effort chaque année et dans tous les quartiers.

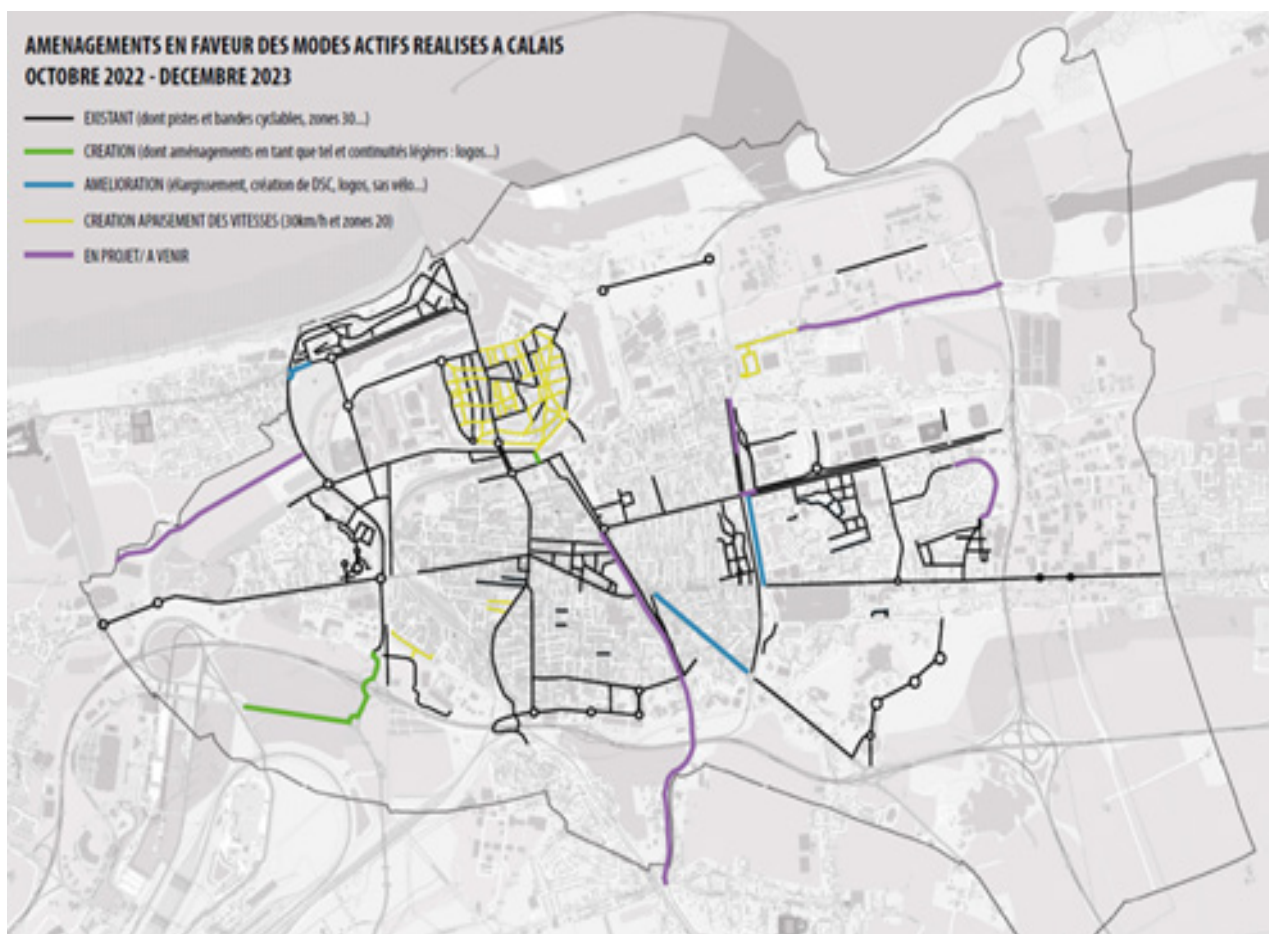
LE PLAN VÉLO

Répondant également aux enjeux d'attractivité et d'écologie, un « Plan Vélo » se déploie depuis 2020. Il s'agit d'une stratégie globale permettant le développement des mobilités douces à Calais et sur l'agglomération.

Afin d'augmenter l'usage du vélo, le projet met en place un maillage lisible d'itinéraires cyclables pensés à la fois pour les déplacements du quotidien, les loisirs des habitants mais aussi pour les touristes à vélo. Il s'attache également à l'éducation à l'usage du vélo et à développer une offre de service aux cyclistes. Dépassant le cadre de l'agglomération, il connecte le territoire à des itinéraires cyclables européens.

75 km

de voies aménagées au total en 2023 : voies vertes, pistes et bandes cyclables, couloirs bus / vélo, etc. (Source : plan vélo)



SCOLARITÉ ET FORMATION

Un taux de scolarisation et un niveau de formation plus bas qu'ailleurs en France, toutefois on constate une amélioration de certains indicateurs comme le taux de réussite au brevet des collèges notamment dans les QPV :

- Un taux de réussite au brevet des collèges qui tend vers la moyenne nationale : en 2022, 84.8 % au collège Vauban, 84.2 % au collège Vadez et 78.9 % au collège Martin Luther King pour 87.5 % en France.
- Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 35.6 % à Calais contre 52.1 % en France.
- La part des 15 ans non scolarisés sans aucun diplôme est de 30.3 % à Calais contre 21.1 % en France.
- Les 20-24 ans sortis des études non diplômés en 2019 est de 45.1 % à Calais contre 16.5 % en France.
- La part des jeunes de 25-34 ans non scolarisés ayant un bac+2 ou plus est de 28 % contre 47.5 % en France. (Source : INSEE 2020)

Initiée de longue date, la mise en place de dispositifs éducatifs performants se poursuit ainsi qu'un dispositif permettant de lutter contre l'absentéisme scolaire:

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Un outil de coéducation préventif au service des enfants et de leurs familles.

Mis en place depuis 2006, le PRE est destiné à donner « un coup de pouce » aux enfants des QPV âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité.

Au travers de quatre portes d'entrée : la santé et le bien-être, la culture, la scolarité ou encore la parentalité, le programme apporte un soutien global pour l'enfant et sa famille.

Un parcours « sur mesure » est défini en lien avec le jeune, ses parents et une équipe pluridisciplinaire afin de répondre au mieux à ses besoins.

Le PRE joue un rôle structurant en matière d'éducation car il regroupe une équipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux, éducatifs pour l'étude des situations individuelles repérées. Sont représentés dans cette instance : l'Éducation nationale, le club de prévention La Spirale, le CISPD, les centres sociaux, les EVS, le CCAS, les services de la Maison Département Solidarités du Calais, le Service Social en Faveur des Élèves, les associations de TISF, le CDDF, l'Éducation par le Sport, etc. Cette collaboration se fait avec l'adhésion des parents dans le respect d'une charte de confidentialité.

252

enfants des QPV accompagnés en 2023.

LA CITÉ ÉDUCATIVE, UNE LABELLISATION CRÉATRICE DE PASSERELLES

Labellisé en 2020 parmi les 80 premières Cité éducatives de France, ce dispositif de la politique de la ville tend à renforcer l'existant et crée un environnement éducatif à 360 degrés autour des 0-25 ans des quartiers prioritaires. Décloisonnant les pratiques de chacun, il permet d'intervenir sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires créant des passerelles avec l'Éducation nationale et les acteurs sociaux des quartiers. Chaque année, c'est plus de 35 projets qui se déploient au sein des QPV et dans les établissements du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) dont les bourses à projets à l'initiative des enseignants et des familles, une spécificité de la cité calaisienne.

3900

Plus de 3900 élèves concernés en 2023-2024.

LE CDDF

La ville de Calais a mis en place un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) depuis 2013. Il s'agit d'un outil territorial de soutien à la parentalité et de prévention de la délinquance à destination des enfants calaisiens de 3 à 16 ans, absentéistes ou auteurs d'incivilités.

Ses objectifs sont :

- Écouter et soutenir les familles.
- Prévenir, lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ou social.
- Réaffirmer la valeur de la loi de la République.
- Intervenir en amont des premiers actes d'incivilités ou dès situation d'absentéisme scolaire.

Sur la période du dernier contrat de ville de 2015 à 2022, ce ne sont pas moins de 680 saisines qui lui ont été confiées, pour lesquelles 379 rappels à l'ordre qui ont donné lieu à 286 accompagnements de familles. L'Éducation nationale reste historiquement le premier saisisseur du dispositif, mais le partenariat s'est développé et d'autres structures tout comme les parents eux-mêmes se familiarisent avec ce service.

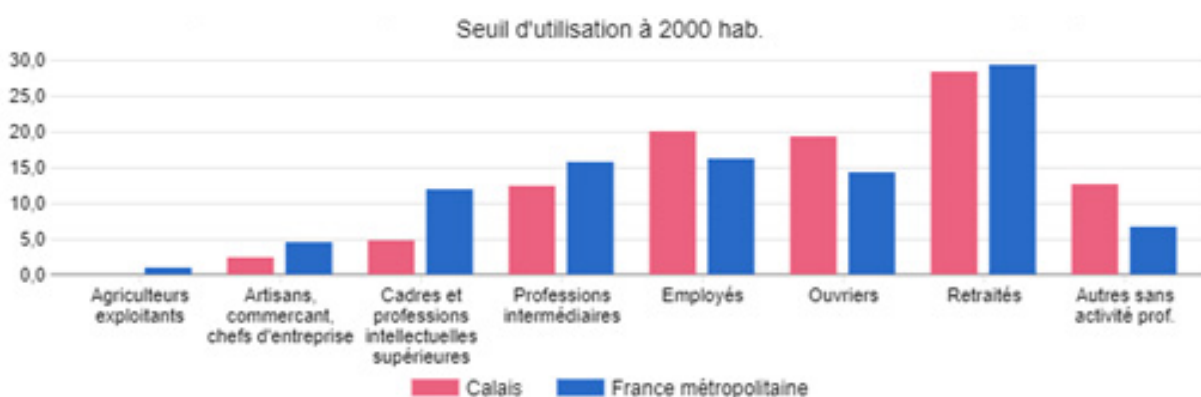
EMPLOI

Le taux de chômage localisé au premier trimestre 2023 est en légère baisse: 10.9 % contre 11.6 % en 2021. Il est toutefois supérieur à la moyenne du Département (8.2 %), de la Région (8.8 %) et de la France (6.9 %). (Sources : Fabrique Défi Calais/INSEE, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT)

Un taux de chômage des 15-64 ans recensé de 25 % contre 12.7 % en France. (Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020)

Les catégories socio-professionnelles (CSP) les plus représentées à Calais sont les employés (20 %), les ouvriers (19.4 %), les retraités (28.3 %) et les « Autres » sans activité professionnelle 12.7 % contre 6.7 % en France. La catégorie « Autres » regroupe souvent des situations précaires. (Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2020)

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020

Des actifs calaisiens qui résident et travaillent dans leur ville : 66.3 % des actifs de 15 ans et plus habitent et travaillent dans leur commune contre 33 % à l'échelle nationale.

Une réponse forte du territoire et de la ville s'attache à cette thématique.

LE SAS COLUCHE

Annoncé dans le contrat de ville de 2015, le SAS Coluche est désormais une réalité. Il s'agit d'un concept innovant « centré sur l'humain » de lutte contre le décrochage scolaire, social et professionnel.

Créé en 2017, le SAS Coluche accompagne individuellement des jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans sortis de tous les dispositifs de droit commun.

Le dispositif a pour ambition de remobiliser les jeunes sur leur avenir en se basant sur une approche et une méthode d'accompagnement innovante :

- Une démarche de « aller vers » les jeunes dans une logique de proximité maximale, par le biais de maraudes physiques, digitales et de visites à domicile, portées par une équipe de travailleurs de rue.
- Une captation du public identifié par des actions motivantes et adaptées à chacun.
- La proposition de contenus et une durée fixée selon les besoins de chacun.

Ce parcours à la carte est coordonné par les éducateurs internes du SAS Coluche. Il est renforcé par l'intervention de professionnels spécialistes (psychologue, art-thérapeute, formateurs, artistes, etc.) et l'implication de coaches issus de la société civile, aux profils diversifiés qui assurent la fonction de mentor. Les jeunes sortent du dispositif au cas par cas lorsqu'ils ont défini un projet de vie (personnel et/ou professionnel) motivant, stimulant et citoyen.

Bien implanté, le SAS Coluche joue désormais un rôle structurant en matière d'insertion des jeunes des QPV.

116 jeunes accompagnés en 2023.



LA FABRIQUE DÉFI

La Fabrique Défi est née de l'idée d'harmoniser et de simplifier les dispositifs du territoire en matière d'aide à l'emploi, de formation, d'appui à l'entrepreneuriat créant ainsi une porte d'entrée unique. Fondée au 1er janvier 2019, elle regroupe trois structures intervenant sur le bassin du Calais : la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF), le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et la Mission Locale du Calais.

L'offre de services ainsi intégré permet d'affirmer une stratégie globale de territoire pour l'emploi et la formation. Pour les publics, la Fabrique Défi permet d'accompagner vers l'insertion professionnelle, d'informer les salariés sur la formation, la reconversion ou encore la réorientation. Pour finir, elle apporte un appui aux employeurs en matière de recrutement et de formation.

Depuis 2022, la Fabrique Défi porte la Cité de l'emploi. Un nouveau dispositif à destination des QPV permettant d'installer un nouveau mode de coopération entre les acteurs de la cohésion sociale et de l'accès à l'emploi en travaillant sur le repérage des publics, la levée des freins périphériques et la préparation à l'emploi.

REVENUS ET PRÉCARITÉS

Bien qu'en augmentation depuis 2015 (15 704 €), le revenu médian reste inférieur aux différentes échelles de comparaison : Calais 18 090 €, Pas-De-Calais 20 720 € et 21 420 € dans les Hauts de France. (Source : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023)

Une précarité qui affecte la jeunesse :

- La part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé en 2019 à Calais est de 32.7 % contre 11 % à l'échelle nationale.
- Un taux de pauvreté de 29 % qui impacte majoritairement les jeunes, 39 % chez les moins de 30 ans et 37 % chez les 30-39 ans. La part de la population de moins de 65 ans à bas revenu en 2021 est de 38.3 % contre 19.6 % en France.

Calais fait partie de la région la plus touchée par l'illettrisme, 11 % en Hauts de France contre 7 % en France :

- Dans la région, 13 % des personnes dans cette situation ont entre 18 et 24 ans.
- A l'échelle nationale la moitié des personnes en situation d'illettrisme sont à l'emploi. (Source : lutte contre l'illettrisme, dossier CRRP 2018)

Vis-à-vis de cette situation, la ville de Calais a développé un axe de solidarité conséquent notamment via le CCAS ou plus récemment la coopérative des solutions.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Institution locale sociale par excellence, il met en œuvre une véritable démarche d'ingénierie sociale en s'organisant autour de deux grands pôles d'activité : le Pôle autonomie et le Pôle solidarité/social.

Le Pôle autonomie du CCAS intervient auprès des personnes âgées pour leur permettre de continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles et le plus longtemps possible dans leur logement. Le CCAS propose une offre de logements adaptés, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, la Halte répit en lien avec le Département, un service de transport adapté et gère le registre canicule.

Le Pôle social accompagne la vie des calaisiens, de tout âge, confrontés à une difficulté temporaire ou à une situation de précarité. Son champ d'intervention repose sur deux axes principaux :

- **Solidarité** : orientation vers les services sociaux essentiels (associations caritatives), montage de dossiers pour l'accès aux droits, aides sociales facultatives (aide à la cantine, tickets service alimentation hygiène, secours exceptionnel, accompagnement d'inclusion social (suivi RSA)).
- **Prévention** : développement d'actions collectives sur les thématiques du « Bien manger », la précarité énergétique ou encore la santé des femmes.

1427

demandes d'aides facultatives traitées en 2023.

LA COOPÉRATIVE DES SOLUTIONS

Coordonnée par la Ville, la coopérative des solutions associe des acteurs institutionnels (État / Agence nationale de lutte contre illettrisme ANCLI, la Région, le Département, la CAF, le centre social Matisse, PIF, les services municipaux) autour de la thématique de l'illettrisme. Elle permet de :

- Accompagner les situations complexes / notion de parcours.
- Outiller les professionnels : formations (connaître, repérer, évaluer, orienter, accompagner), échanges / lieu ressources, impulser des projets collectifs.
- Mettre en réseau, sensibiliser les professionnels et les publics (JNAI).

416

professionnels sociaux du territoire formés au repérage de l'illettrisme et 15 référents illettrisme formés depuis 2023.

SANTÉ

Une espérance de vie un peu plus basse que la moyenne à Calais : 72 ans pour les hommes contre 76 ans en France, 81 ans pour les femmes contre 83 ans en France.

- Un différentiel de 89 % par rapport à la moyenne nationale concernant les décès prématurés (moins de 65 ans) pour les hommes et de 55 % pour les femmes.
(Source : portrait de territoire socio-sanitaire ARS basé sur des données 2020, 2021 et 2022)

Des indicateurs préoccupants concernant certaines pathologies :

- Un différentiel de 81 % par rapport à la moyenne nationale pour la mortalité liée au diabète de type 2.
- Un différentiel de mortalité par maladie cardiovasculaire de 55 % pour les hommes par rapport à la moyenne nationale, 29 % pour les femmes.
- Un différentiel de mortalité par cancer de 42 % pour les hommes par rapport à la moyenne nationale, 29 % pour les femmes.
(Source : portrait de territoire socio-sanitaire ARS basé sur des données 2020, 2021 et 2022)

La pénurie de médecins généralistes, une problématique nationale :

- Calais compte en 2022, 59 médecins généralistes contre 81 en 2014. Toutefois la densité de médecins par habitants en 2022 est quasiment similaire à celle de la Région et de la France.
- L'accessibilité potentielle localisée (aux médecins généralistes de moins de 65 ans) en 2022 est supérieure au niveau national.
- Des professionnels de santé libéraux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes) dans des proportions légèrement plus basses que la moyenne régionale et nationale.
(Source : portrait de territoire socio-sanitaire ARS basé sur des données 2020, 2021 et 2022)

L'hygiène de vie au cœur des préoccupations :

- Un rebond du surpoids et de l'obésité chez les enfants.
- Le taux de consommation de fruits et légumes est aussi nettement inférieur à la moyenne nationale. (Source : fiche technique PAT CAGCTM 2021-2022)

En lien avec la réalité de terrain, le territoire s'organise dans le cadre de ses compétences concernant l'accès aux soins et à l'alimentation.

LE SOUTIEN À LA FILIÈRE MÉDICALE

L'agglomération porte depuis 2019 des soutiens financiers spécifiques à destination des étudiants en médecine du territoire, des internes de l'hôpital ou auprès des médecins tuteurs de GTCM, et des aides à l'installation pour les praticiens (généralistes ou spécialistes).

Grâce à ces mesures concrètes, issues d'une réflexion partagée avec les acteurs de la santé lors d'états généraux de la santé organisés dès 2017, ce ne sont pas moins de 9 médecins généralistes et 2 spécialistes qui se sont installés sur l'agglomération, 44 étudiants et une dizaine d'internes aidés.

Un travail est également mis en place pour réduire les délais de prise de rendez-vous en lien avec la CPAM et une nouvelle association, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du calais (CPTS) qui est composée de praticiens des corps médicaux et paramédicaux, s'attachant à proposer un suivi par des médecins retraités aux personnes vulnérables (ALD ou BRSA) sans médecin traitant. Depuis janvier 2024, les consultations sont ouvertes.

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Suite aux « Assises du bien manger », le territoire s'est doté d'un « Programme Alimentaire Territoriale » (PAT) qui émerge depuis mars 2023. Son axe fort s'attache à traiter de la précarité alimentaire par la création d'une cuisine solidaire dans le quartier du Beau Marais. Portée depuis 2022 par une association de l'insertion par l'économie, les ADLC, la cuisine solidaire a permis la distribution de plus de 40 000 repas aux bénéficiaires des structures de l'aide alimentaire (CCAS, AEC, Croix rouge, etc.), ainsi que l'embauche de 8 salariés en insertion dans la filière des métiers de bouche.

Les autres axes ciblent la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion d'une alimentation équilibrée, la valorisation des métiers de la filière alimentaire et la promotion des circuits courts dans un cadre partenarial mêlant des grandes enseignes du secteur privé et les acteurs associatifs.

40 000

repas fournis aux associations caritatives en 2022.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

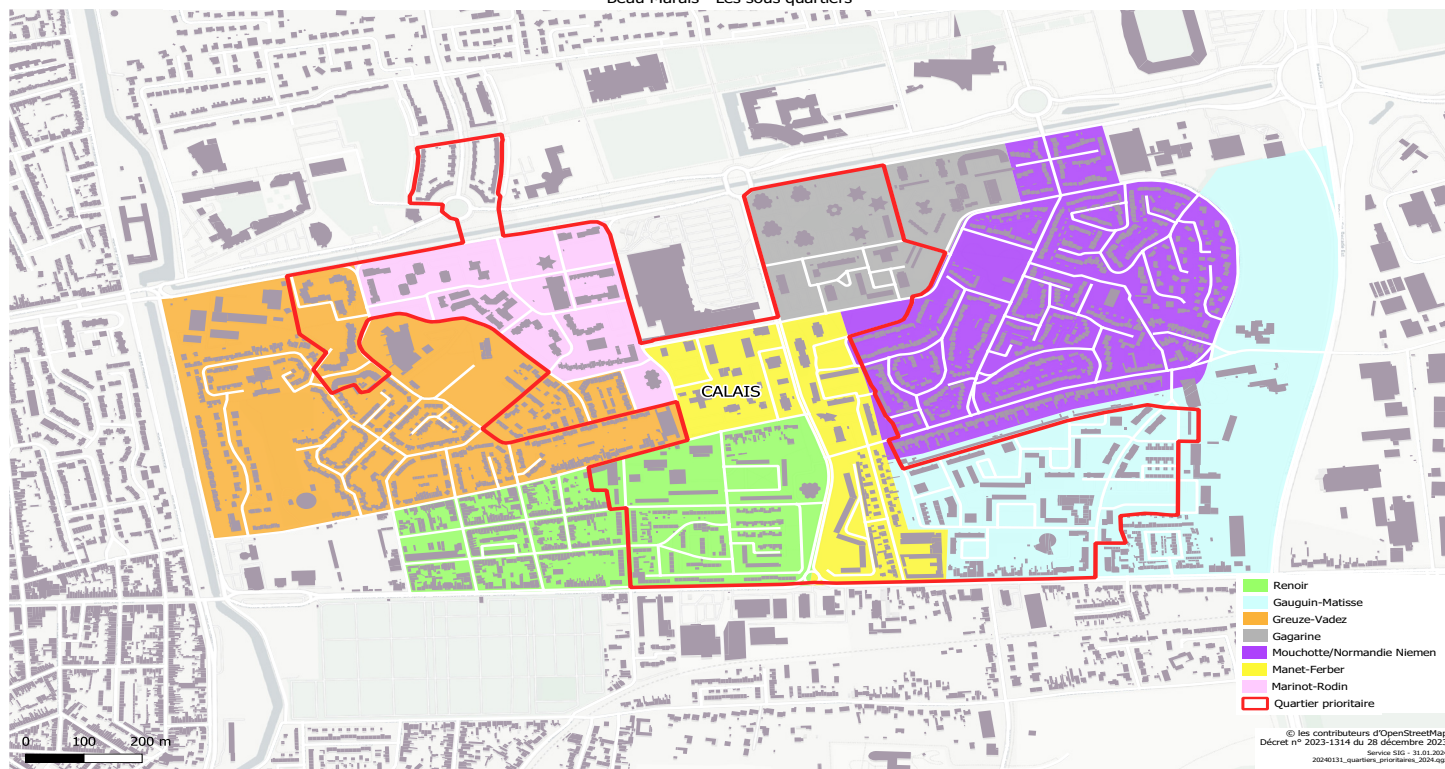
LE BEAU MARAIS

Le secteur du Beau Marais situé à l'est de la ville de Calais s'étend sur 60 ha au sud de l'Avenue Toumaniantz, axe d'entrée de ville structurant à l'échelle intercommunale, reliant Calais à Marck. Il bénéficie d'un positionnement stratégique en entrée de ville et de la desserte TER du Beau Marais. Il englobe plusieurs sous-secteurs urbains : Greuze-Vadez, Marinot-Rodin, Manet-Ferber, Gauguin Matisse, Mouchotte-Normandie Niemen, Gagarine. L'ensemble du périmètre prioritaire rassemble 7 963 habitants, soit 11 % de la population communale et 8 % de la population intercommunale. Le quartier concentre 38 % des logements sociaux de la commune. En raison de la superficie importante du quartier du Beau Marais et de ses multiples sous-secteurs, le premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) s'était limité aux deux secteurs : Marinot et Gauguin Matisse. (Source : INSEE 2018)

Le quartier prioritaire du Beau Marais reste identique à son tracé de 2015, il n'existe toutefois plus de quartier de veille. Le critère économique permettant de déterminer un quartier prioritaire est adapté à la typologie urbaine du Beau Marais et inclut donc bien tous les secteurs fragiles.

 CALAIS.

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Beau Marais - Les sous quartiers



Sur le plan démographique et social, le quartier du Beau Marais s'inscrit dans les tendances calaisiennes avec des inflexions particulières, notamment une population très jeune, alors même que la population de Calais l'est déjà.

La population du quartier du Beau Marais est nettement plus pauvre et fragile que celle du reste de l'agglomération, selon les critères de revenu et du taux de chômage.

Le revenu annuel médian des ménages est de 12 190 €, contre 17 230 € à l'échelle de la Ville, et le taux de pauvreté de 58 %.

LE FORT NIEULAY - CAILLOUX - SAINT PIERRE

Le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville « Fort Nieulay - Cailloux - Saint Pierre » s'étend sur une superficie de 50 ha et compte 4 733 habitants soit près de 8 % de la population communale et 6 % de la population intercommunale.

Situé à l'ouest de la ville de Calais et à proximité du centre-ville, il se décompose en plusieurs sous-ensembles aux caractéristiques urbaines hétérogènes, ce qui lui permet de bénéficier d'une certaine mixité résidentielle : Porte de Paris, Constantine, Louise Michel, Salengro, Tunis, Quinet, Vauxhall, Fontinettes et Cailloux.

Le secteur du Fort Nieulay autour de la Cité Constantine est celui qui concentre les enjeux urbains les plus forts du QPV.



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre / Les sous quartiers



Un quartier qui évolue :

- Les secteurs Vauxhall et Quinet intègrent la géographie prioritaire.
- Le secteur Fontinettes est largement agrandi.

Une population globale du QPV qui passe de 4 733 à 8 000 habitants (estimation en janvier 2024).

Différentes dynamiques urbaines se distinguent :

- Constantine et Quinet composés de logements sociaux en tours et en barres avec une forte densité de population.
- Le secteur Constantine composé à 62 % de logements sociaux et 38 % de logements privés en cours de rénovation urbaine.
- Les secteurs Cailloux, Fontinettes, Vauxhall sont constitués de maison. Une certaine mixité existe entre les propriétaires et les locataires de maisons divisées en petits logements.

La population du Fort Nieulay est jeune par rapport au reste de la ville. Le quartier se caractérise également par une surreprésentation de grandes familles. Sur le plan social, les indicateurs sociaux mettent en exergue la situation de pauvreté des habitants du quartier prioritaire, avec un taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain de 43 %. Le revenu médian disponible par ménage y est de 13 620 €.

Le Fort Nieulay a pour le moment été éloigné des dynamiques de rénovation urbaine et souffre d'un effet induit de déclassement.

LES SECTEURS DE VIGILANCE

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, la notion de « quartier de veille » disparaît. Toutefois, des secteurs de vigilance (« poches de pauvreté » dans les documents officiels) peuvent être identifiés comme en atteste la circulaire du 31 Août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030. En effet, des difficultés sociales existent dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire.

DÉFINITION ET CONDITIONS :

- Les secteurs de vigilance peuvent se situer sur toutes les communes de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM), y compris celles qui ne disposent pas de QPV.
- Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage.
- Définir des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation sociale du quartier, et faisant ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV.
- Les secteurs de vigilance doivent être identifiés dans le cadre du contrat de ville. Ainsi, tout secteur identifié au cours de la période de 2024 à 2030 devra faire l'objet d'un avenant.

Les moyens mobilisables :

- Utiliser le cadre partenarial du contrat de ville pour s'assurer d'une mobilisation effective du droit commun de chacun (par exemple, les crédits d'intervention prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités).
- Possibilité d'allouer, de façon circonscrite, des crédits État politique de la ville (programme 147) au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Ces crédits pourront représenter au maximum 2.5 % de l'enveloppe départementale.
- Spécifique à la communauté d'agglomération GCTM, le Fond Intercommunal de Cohésion Sociale (FICS), appels à projets permettant de financer des actions sociales spécifiques dans les secteurs attestants de conditions de vie des habitants similaires aux QPV.

LES SECTEURS IDENTIFIÉS

LE QUARTIER SCHWEITZER DE LA VILLE DE MARCK

La ville de Marck, troisième commune la plus étendue du Pas-de-Calais, est la deuxième ville la plus peuplée de la communauté d'agglomération du Calaisis avec 10 523 habitants. Située à l'est de l'agglomération, Marck est dans la continuité urbaine de Calais avec la zone Marcel Doret et l'avenue Antoine de Saint-Exupéry qui trouve son prolongement dans l'avenue de Calais.

La commune s'est développée selon deux axes routiers parallèles (village, rue). Elle dispose d'un patrimoine naturel important avec son espace dunaire et maritime. La commune se caractérise par un éclatement géographique de ses composantes avec la ville centre qui bénéficie de nombreux équipements de proximité (centre social et culturel Jacques-Yves Cousteau, maison de quartier « Patrick Boulay », maison de la petite enfance, maison médicale, La Ferme des Aigrettes, des complexes sportifs, Maison France Services, etc.) et des entités éloignées du centre : Fort-Vert et Hemmes de Marck (Maison des Islandais, Base de char à voile).

Les principales caractéristiques de la ville de Marck :

- La population y est composée à 72.9 % de couples avec ou sans enfants et 9.4 % de familles monoparentales.
- La médiane de revenu se situe à 22 600 euros.
- Le taux de chômage au sens du recensement est de 14.7 % pour la tranche d'âge des 15-64 ans.
- L'habitat se constitue très majoritairement de maisons (89.9 % contre 8.4 % d'appartements).
- 72.2 % de la population est propriétaire de son logement et 12.9 % est logée dans un HLM loué vide. (Source : INSEE, RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023)

La ville de Marck a compté de 2000 à 2014 un quartier en géographie prioritaire de la politique de la ville, les Hautes-Communes. Ce quartier est « sorti » de la géographie prioritaire le 1er janvier 2015 pour devenir un « quartier de veille », qui lui-même disparaît suite au décret relatif à l'actualisation de la géographie prioritaire du 28 décembre 2023.

Une vigilance est maintenue sur les Hautes Communes, particulièrement sur le quartier Schweitzer. Il s'agit d'un secteur composé de logements sociaux où les habitants disposent de plus faibles revenus que le reste de la ville.

Si les logements sont en cours de réhabilitation thermique, un accompagnement social spécifique des habitants semble nécessaire à la vue des premiers indicateurs.

L'indicateur principal permettant d'objectiver cette situation est l'Indice de Position Sociale (IPS) renseigné par l'école primaire de rattachement qui est de 80. A titre de comparaison, en moyenne dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en France, l'IPS est de 75 et 85 en REP. Au niveau local, au collège MLK au Beau Marais, en 2022, l'IPS était de 72.8.

Ces indicateurs sont à compléter dans les mois à venir afin de préciser la nature des accompagnements à mettre en place.

La commune a lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de réfléchir à une requalification globale de l'espace public du quartier Schweitzer.

De par sa centralité et les besoins de sa population, la création d'un équipement public de proximité à vocation culturelle semble pertinent.



LES QUARTIERS CRÈVECŒUR / CURIE ET MOLLIEU DE LA VILLE DE CALAIS

Bien que l'augmentation conséquente du périmètre de la géographie prioritaire sur les secteurs Fontinettes et Quinet / Vauxhall monopolisera nos efforts premiers de déploiement, nous serons attentifs à deux secteurs en particulier pour lesquels nous agrégerons des indicateurs au cours de la démarche.

Le secteur Crèvecœur / Curie



- Le secteur Crèvecœur / Curie compte 1 099 bénéficiaires du RSA.
- Sur les 652 personnes et leurs familles suivies dans le cadre de l'action sociale du CCAS (accès aux droits, aides facultatives d'urgence, colis alimentaire) dans le secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes », 313 sont issus du secteur Crèvecœur / Curie.
(Source : Données CCAS 2022)

Le secteur Mollieu

Excentré des autres QPV, le secteur Mollieu compte une partie entièrement constituée de logements sociaux. Dans cette rue, la proximité avec des logements privés tend à lisser la moyenne des revenus par habitant, aussi il conviendra d'aller chercher des indicateurs plus précis attestant des conditions de vie des habitants de cet îlot.



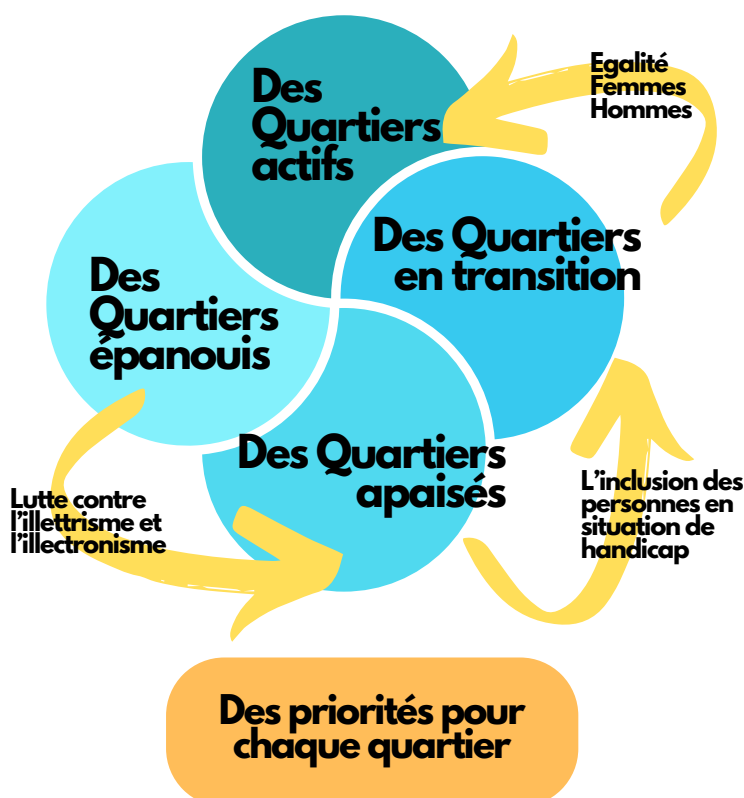
LE PROJET DE TERRITOIRE

Les nouveaux contrats n'imposent plus de piliers, néanmoins des orientations nationales ont été affirmées par la Première ministre Elisabeth Borne en septembre 2023 : le plein emploi, la transition écologique, l'égalité des chances et l'ordre républicain. Ces orientations doivent être déclinées selon les réalités des territoires en prenant en compte les enjeux les plus prégnants en lien étroit avec les habitants.

Les différents temps pour élaborer notre analyse partagée des quartiers Beau Marais et Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre ont permis de faire ressortir les besoins à la vue des dispositifs et des ressources du territoire. Les visions multiples des habitants, des acteurs associatifs, des techniciens et des élus ont permis de décliner les différentes strates d'objectifs des quatre grands axes du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Le projet de territoire se décline de la sorte :

- Trois thématiques transversales
- Quatre axes d'intervention
- Des priorités identifiées pour chaque quartier



LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Une approche intégrée de nos trois thématiques transversales :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- L'inclusion des personnes en situation de handicap

Bien que des actions puissent cibler spécifiquement les trois thématiques ci-dessus, il est demandé de prendre en compte ces items dans l'intégralité des projets. Pour ce faire, une approche intégrée est nécessaire.

Toutes les étapes du projet, l'écriture, la mise en œuvre, la communication et l'évaluation doivent viser l'égalité femmes hommes, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il est également nécessaire d'envisager la formation des opérateurs, des instructeurs (formation au repérage et référent illettrisme) et de se doter d'outils (grille d'évaluation égalité femmes hommes).

L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française. A tous les échelons, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile travaillent à faire progresser l'égalité. Pourtant, malgré les lois, les protocoles ou les accords, force est de constater qu'un décalage important persiste encore entre les textes et la réalité. Dans les quartiers prioritaires de la ville, ce droit peine encore plus qu'ailleurs à devenir une réalité. C'est pour cette raison que depuis la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est prévu que la politique de la ville concourt « à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le présent projet territorial articule deux types d'actions : des actions spécifiques et des actions transversales.

La première consiste à mener des politiques ciblées en faveur des femmes, notamment sur les problématiques qui les concernent spécifiquement (violences sexuelles et sexistes, emploi, accès à la pratique sportive, soutien à la parentalité, bien-être, etc.), ainsi que réaliser des actions de prévention dès le plus jeune âge pour lutter contre les stéréotypes de genre ou encore former les professionnels. La seconde a vocation à intégrer l'égalité dans l'ensemble des projets existants. L'approche intégrée de l'égalité représente un intérêt à plusieurs égards. Elle permet de mieux connaître ses publics en prenant en considération le fait qu'aujourd'hui encore, en raison des stéréotypes de genre, les femmes et les hommes n'occupent pas la ville de la même manière, n'utilisent pas les mêmes services ou infrastructures sportives ou autres. Les habitants et les habitantes ont bien souvent des besoins différenciés qui ne sont pas toujours pris en considération dans toute leur diversité.

Pour que l'égalité soit prise en compte de façon transversale dans la programmation « Engagements Quartiers 2030 », il est nécessaire d'intégrer la dimension égalité à chaque étape de l'élaboration du projet. Il existe un certain nombre de questions clés à se poser (concernant le diagnostic, les objectifs du projet, la mobilisation du public par exemple) pour s'assurer que les actions mises en œuvre pourront contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire l'outil « Grille de cotation égalité femmes hommes » doit être remplie pour chaque projet afin d'obtenir la cotation de la prise en compte de cette thématique.

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

Le terme « illettrisme » désigne la situation des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Une situation lourde de sens, mais qu'il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de repérer pour proposer des solutions afin que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés. Cette tâche est difficile car les personnes concernées ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec. Pourtant faire face à la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage, de volonté et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

Touchant tous les âges, cet état n'est pas figé dans le temps. Si un faible niveau de formation initiale peut prédisposer à de telles difficultés, une période plus ou moins longue d'inactivité, un quotidien, un travail ne faisant pas appel aux savoirs de bases peuvent y aboutir à différents stades.

De plus, agissant comme une double peine dans une société désormais dématérialisée, il est nécessaire de distinguer l'illettrisme numérique ou l'illectronisme. Ces termes désignent la situation d'une personne ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante.

Ces problématiques impactent directement les personnes dans de nombreux domaines tels que l'accès aux droits et aux soins, le suivi de la scolarité des enfants, l'insertion sociale et professionnelle, et favorisent le repli sur soi et l'autocensure.

Il conviendra d'adapter la communication et la mise en œuvre des actions pour n'exclure personne. En plus, il s'agira de repérer, capter les publics, de libérer la parole et susciter l'envie de gagner en autonomie en réapprenant, en renouant avec la culture de l'écrit, de l'apprentissage.

Enfin, il s'agit de sensibiliser, former les acteurs professionnels et les fédérer autour d'une stratégie globale utile pour faire sens commun, accompagner les usagers dans leur parcours et impulser des actions collectives (en réponse aux besoins des usagers).

Ces différents axes relèvent de la politique de lutte contre l'illettrisme mise en place à Calais via la Coopérative des solutions (cellule partenariale dont le rôle est triple : coordination / mise en réseau, résolution de situations individuelles complexes et impulsion d'actions).

L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

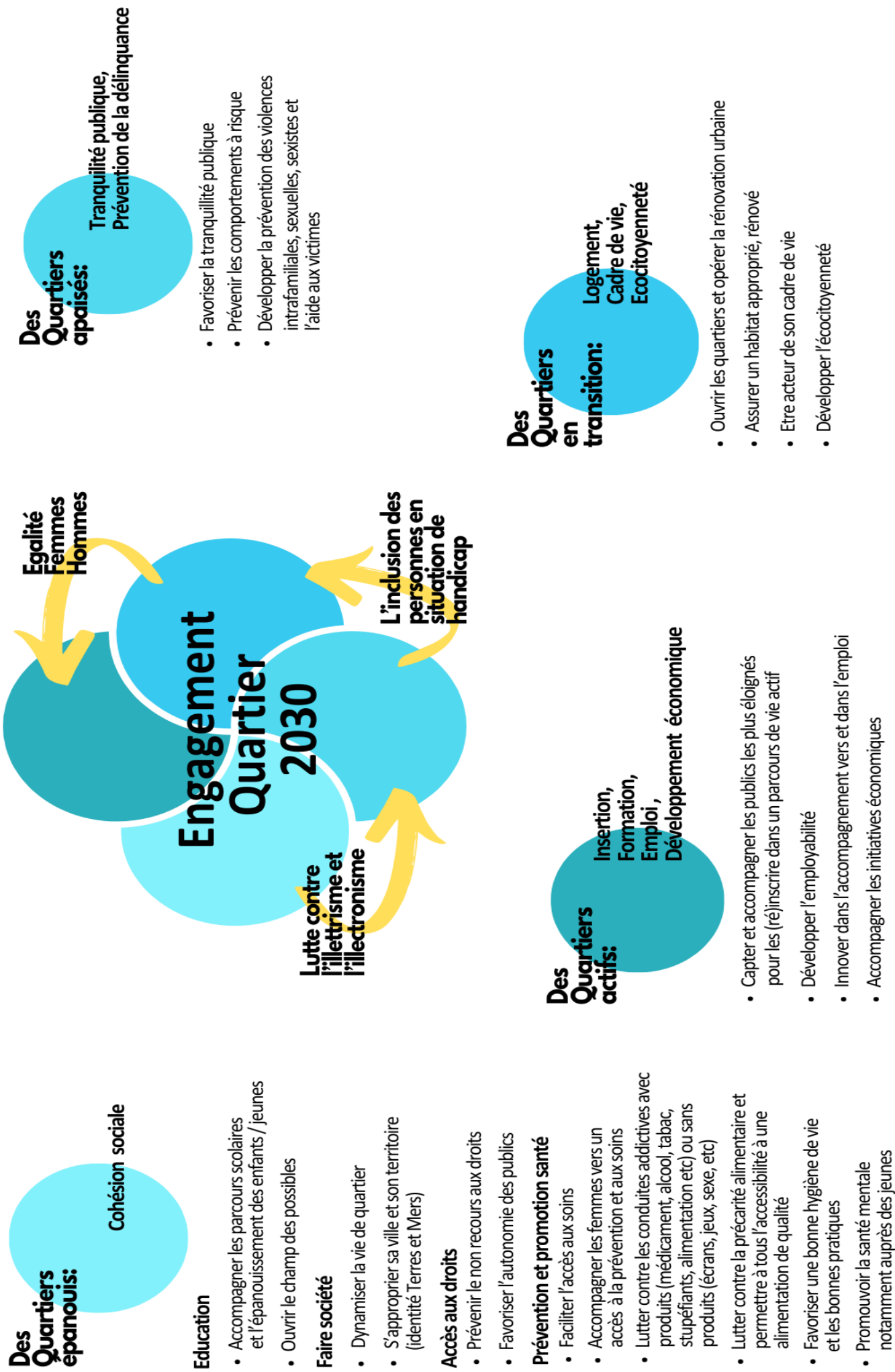
L'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur de société qui fait l'objet de nombreuses politiques et initiatives visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour tous.

La France dispose d'un cadre légal solide pour la protection des droits des personnes en situation de handicap, notamment avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi oblige à l'accessibilité des lieux publics et des transports et reconnaît le droit à la compensation du handicap, garantissant aux personnes en situation de handicap des droits à la scolarisation, à l'emploi, à la vie sociale et à l'autonomie.

Cette cause nécessite encore des efforts importants pour garantir une véritable égalité des chances et une participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires où les précarités peuvent venir ajouter des freins supplémentaires.

Quatre enjeux majeurs se distinguent :

- L'accessibilité, qui concerne tant l'accessibilité physique des lieux que l'accessibilité aux services, aux transports et aux nouvelles technologies.
- L'inclusion scolaire et professionnelle est également cruciale, afin de garantir à chaque individu en situation de handicap les mêmes opportunités d'éducation et d'emploi que les personnes valides.
- La lutte contre les discriminations reste un défi important, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi et à la vie sociale.
- L'accès aux soins et aux services médico-sociaux adaptés constitue un autre enjeu, nécessitant une prise en charge spécifique et une coordination entre les différents acteurs du secteur.



DES QUARTIERS ÉPANOUIS

Accompagner l'épanouissement de habitants, c'est permettre à chacun de grandir, de se développer sous de nombreux aspects : le bien-être, les relations aux autres, la réussite scolaire, l'ouverture sur le monde. En d'autres termes, se sentir bien dans sa peau, se sentir bien avec les autres, être acteur et citoyen dans son quartier et sa ville.

Cet axe regroupe les thématiques de la cohésion sociale: l'éducation, le vivre ensemble (faire société), l'accès aux droits et la prévention et la promotion santé.

ÉDUCATION

Autour des parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants, les différents acteurs éducatifs (école et tiers éducatifs) ont chacun un rôle complémentaire et cohérent à jouer. Ceci afin d'opérer ensemble une certaine continuité éducative sur les différents temps : scolaires, périscolaires et extra-scolaires tout au long du parcours de l'enfant / jeune.

Sur cette base commune, « Engagements Quartiers 2030 » détermine un cadre unique conjuguant les orientations de l'axe éducation du contrat de ville et celles de la Cité éducative. Cette mutualisation permettra d'initier une démarche globale pour tous les acteurs éducatifs désormais liés par des objectifs communs.

Les enjeux identifiés

Communs aux deux QPV :

- Agir contre toutes les formes de harcèlement, dont le harcèlement scolaire
- Favoriser les conditions d'un climat scolaire et périscolaire de qualité.
- Renforcer l'accompagnement parental face à des carences éducatives importantes.
- Prévenir les différentes formes de décrochage scolaire et accompagner à la scolarité (une part importante de jeunes non scolarisés et sans emploi de 16-24 ans).
- Susciter l'intérêt des adolescents avec des contenus et une communication adaptés. L'offre sportive, culturelle, sociale, éducation populaire, est très importante à destination des enfants mais moins conséquente pour les adolescents.
- Favoriser les actions à destination des personnes les plus isolées: seniors, familles monoparentales.
- Rendre lisible les différents dispositifs et actions pour les publics.

Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour les secteurs Saint Pierre et Cailloux.
- Développer les actions en lien avec la lecture au Fort Nieulay.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACCOMPAGNER LES PARCOURS SCOLAIRES, L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS / JEUNES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Favoriser la sociabilisation précoce des enfants
	Développer les compétences psychosociales à tous âges
	Améliorer le bien-être (physique et mental) de tous
	Favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et la coéducation, encourager et accompagner la coopération et l'engagement des parents
	Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement
	Repérer précocement et accompagner individuellement les enfants et les jeunes en difficulté afin de favoriser leur réussite éducative (accompagnement à la scolarité, à l'ouverture culturelle, lutte contre le décrochage, les troubles du langage, du développement, accompagnement à la santé et au bien-être, à l'accueil du handicap, lutte contre les incivilités, illettrisme, comportements à risque, etc).
OBJECTIF STRATÉGIQUE	OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Favoriser la connaissance du monde du travail (formations, métiers, acteurs)
	Mobiliser les parents et sensibiliser les jeunes sur leurs parcours scolaires et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge (ambition).
	Favoriser les apprentissages linguistiques et l'ouverture sur le monde
	Connaître son environnement (son quartier, sa ville, son histoire, sa région, etc.) et encourager la mobilité
	Développer la culture numérique, scientifique et technique et lutter contre l'illectronisme
	Encourager les initiatives pour développer la pensée créative, le pouvoir d'agir et l'engagement de tous

Une action structurante : le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le PRE est une composante centrale du volet éducatif. Sachant s'adapter aux dynamiques territoriales et disposant d'un partenariat riche, il se pose aujourd'hui comme incontournable dans le paysage éducatif des quartiers. Sa programmation répondant à la fois aux enjeux posés dans le cadre des PRE et aux enjeux locaux des quartiers prioritaires calaisiens.

Le PRE de Calais répond à quatre enjeux majeurs :

- **L'accompagnement à la scolarité** : cet axe du PRE renvoie à des actions d'accompagnement à la scolarité sous différents aspects (apprentissage des savoirs, orientation et découverte métiers, transitions scolaires et inscription dans les dispositifs d'accompagnement scolaire existants).

Objectifs :

- Accompagner l'enfant dans sa scolarité et dans l'apprentissage des savoirs
- Faciliter l'orientation professionnelle et la découverte des métiers par un accompagnement individualisé

- Faciliter les changements de cycles scolaires
- Renforcer le lien entre les parents et l'école
- Prévenir les situations d'illettrisme, repérer et accompagner les parents dans cette situation

Exemples d'actions : tutorat scolaire et mentorat étudiant, graphothérapie, stages de transition GS-CP, CM2-6ème, construction du projet professionnel.

Quelques perspectives de développement d'actions : ateliers d'aide aux devoirs parent-enfant, ateliers autour de l'oralité et du vocabulaire pour les 3-6 ans, etc.

- **L'ouverture culturelle et extérieure** : cet axe consiste à permettre à l'enfant/au jeune de découvrir son environnement culturel, à ouvrir son horizon socio-culturel par la pratique d'activités socio-culturelles, artistiques et/ou sportives. Il s'agit de permettre à l'enfant, au jeune de découvrir de nouvelles capacités et compétences et de s'épanouir. Cet axe recouvre un large spectre d'activités.

Objectifs :

- Permettre la découverte et l'appropriation de son environnement
- Favoriser le lien social
- Développer des savoir-faire et savoir-être
- Se découvrir et s'épanouir dans une activité extérieure
- Connaître les richesses du territoire local
- Gagner en autonomie (se repérer, s'identifier, aller vers, etc.)

Exemples d'actions : inscription aux centres de loisirs, séjours à la ferme, stages sportifs, ateliers numériques, sorties culturelles, inscription dans des associations culturelles ou sportives, parcours citoyen, ateliers mobilité.

Quelques perspectives de développement d'actions : ateliers motricité mobilité, plaisir de lire pour les plus petits, etc.

- **L'accès aux soins et au bien-être** : cet axe du PRE prend en compte la santé de manière globale selon la définition de l'OMS et vise notamment à accompagner individuellement les enfants/jeunes dans les domaines médicaux et paramédicaux.

Objectifs :

- Faciliter l'expression des émotions
- Développer la confiance en soi
- Travailler le relationnel à l'autre
- Développer la motricité
- Donner un sens aux règles
- Mieux connaître son corps
- Sensibiliser aux conduites à risque
- Orienter vers les professionnels de santé

Exemples d'actions : accompagnement individuel vers les professionnels du soin et paramédicaux (psychologie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité, médiation animale, art-thérapie, etc.).

Quelques perspectives de développement d'actions : développement d'un panel d'activités de pleine nature, etc.

- **Le soutien à la parentalité** : cet axe s'attache tout particulièrement au développement du lien parents-enfants. Il vise à redonner confiance aux parents et à les impliquer dans le suivi éducatif de leurs enfants en leur apportant un soutien.

Objectifs :

- Développer le partage en famille, la convivialité et la communication
- Renforcer le lien parents/enfants
- Soutenir les parents dans leur rôle
- Participer au bien-être des parents

Exemple d'actions : ateliers parents-enfants, ateliers bien-être (sophrologie, sport), café des parents ou café des papas, sorties familiales, rencontres thématiques.

Quelques perspectives de développement d'actions : ateliers d'aide aux devoirs parent / enfant, cafés des parents thématiques en collaboration avec les écoles, développement du lieu de « la maison du projet » rue du Château d'eau et création des permanences « Accueils Parents », ateliers « créatif-détente et bien-être », etc.

FAIRE SOCIÉTÉ

La solidarité, la convivialité et l'inventivité sont autant d'atouts de nos quartiers portées par les habitants et les associations. Il s'agit de soutenir et de renforcer ce tissu social dans une période post covid marquée par une inflation forte qui vient impacter particulièrement les personnes les plus fragiles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	DYNAMISER LA VIE DE QUARTIER
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Accompagner les initiatives des habitants (projets solidaires, bénévolat, PIC, etc.)
	Consolider la dynamique d'actions hors les murs et le « aller vers »
OBJECTIF STRATÉGIQUE	S'APPROPRIER SA VILLE ET SON TERRITOIRE (IDENTITÉ TERRES ET MERS)
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Découvrir l'offre du territoire : sportive, culturelle, loisirs, sites naturels, etc.
	Favoriser la mobilité inter et extra agglomération

ACCÈS AUX DROITS

Largement verbalisé par les habitants et les acteurs sociaux, l'accès aux droits est une thématique cruciale pour garantir l'égalité des chances et la justice sociale.

Un enjeu identifié :

- Favoriser l'accès aux droits et aux soins. Une thématique particulière dont dépend la subsistance de personnes isolées et de familles. Des phénomènes de renoncement aux droits et d'autocensure de la part des habitants qui cumulent les fragilités.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRÉVENIR LE NON RECOURS AUX DROITS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement
	Aller vers et accompagner les habitants les plus fragiles
	Créer des temps partenariaux
OBJECTIF STRATÉGIQUE	FAVORISER L'AUTONOMIE DES PUBLICS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Travailler les savoirs de base (illettrisme, illettrisme, fracture numérique)
	Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leurs droits

PRÉVENTION ET PROMOTION SANTÉ

Au regard de certaines situations de fragilité sociale dans les QPV, les habitants relèguent la santé au second plan. Le contexte de tension sur les ressources médicales, les addictions et l'apparition de phénomènes émergents tels que les troubles psychiques, nécessitent de mettre en place des actions de prévention et de promotion du capital santé et de faire le lien avec des acteurs spécialisés.

Les enjeux identifiés :

- Lutter contre la précarité alimentaire.
- Favoriser une bonne hygiène de vie : sédentarité, équilibre alimentaire etc.
- Prévenir les addictions de tout ordre : substances, comportements.
- Favoriser la santé mentale
- Aller vers les personnes isolées avec une offre adaptée à leurs besoins (personnes vivant seules, seniors et familles monoparentales). Notamment les femmes qui élèvent leurs enfants seules.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer la médiation santé
	Aller vers et orienter les usagers les plus fragiles vers les parcours de soins
	Faire connaître et accompagner les usagers vers les nouvelles solutions (les téléconsultations, réponses spécifiques à la ville : Adulte Relais Médiateur Santé, consultations CPTS, etc.)
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACCOMPAGNER LES FEMMES VERS UN ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Informier et accompagner les femmes vers l'offre de soins du territoire
	Développer des actions de prévention en partenariat avec les acteurs de santé (dépistages cancer, point santé fixe, aller vers, etc.)
OBJECTIF STRATÉGIQUE	LUTTER CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES AVEC PRODUITS (MÉDICAMENT, ALCOOL, TABAC, STUPÉFIANTS, ALIMENTATION, ETC.) OU SANS PRODUITS (ÉCRANS, JEUX, SEXE, ETC.)
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Prévenir les conséquences des conduites addictives
	Repérer, sensibiliser et mettre en relation les publics avec les acteurs spécialisés
	Accompagner les publics ayant des conduites addictives par des acteurs spécialisés
OBJECTIF STRATÉGIQUE	LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET PERMETTRE À TOUS L'ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Permettre aux habitants les plus fragiles de se nourrir suffisamment et correctement en favorisant l'accès à des produits de qualité à moindre coût (lien avec le CCAS, les associations caritatives)
	Pratiquer la préparation de repas économiques et équilibrés

OBJECTIF STRATÉGIQUE	FAVORISER UNE BONNE HYGIÈNE DE VIE ET LES BONNES PRATIQUES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Sensibiliser les publics sur les bienfaits de l'activité physique quotidienne
	Donner des repères et mettre en pratique la notion d'équilibre alimentaire
OBJECTIF STRATÉGIQUE	CHANGER LE REGARD SUR LA SANTÉ MENTALE ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE, NOTAMMENT DES JEUNES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Faire connaître et renforcer l'offre de prévention et de prise en charge du territoire
	Former les professionnels aux contacts des jeunes au repérage des troubles psychologiques

Des actions innovantes :

La Maison des Femmes

La Maison des femmes « Simone Veil » s'inscrit dans une logique d'accueil de jour, réservée aux femmes, sans condition d'âge, ni de ressources. En toute confidentialité, chaque femme bénéficie d'un accompagnement individualisé, quel que soit sa situation. Grâce à l'aide de tous les partenaires de la sphère solidarité comme le Département, le SAS Coluche, France Travail, la Cité de l'emploi, la régie de quartier, et bien d'autres encore, ce lieu ressource se fait connaître et sert de tremplin afin que les femmes puissent progressivement reprendre en main leur projet de vie. La femme est alors accompagnée dans un parcours global d'accueil, d'orientation, de conseils dans une logique de bienveillance et bientraitance.

Dès la mise en place de la structure, les objectifs suivants ont été poursuivis :

- Proposer un accueil de jour spécifique pour toutes les femmes, notamment celles qui demeurent invisibles et isolées sur notre territoire et n'osent pas franchir les portes des structures.
- Accompagner les femmes dans un parcours d'autonomie : social et professionnel.
- Actionner les leviers de l'estime de soi (gestion des émotions, confiance en soi, etc.).
- Informer, sensibiliser les femmes sur leur place dans la société et leurs droits.
- Orienter les femmes vers l'ensemble des partenaires, de la sphère solidarité, pouvant les accompagner.

Après une année et demie d'expérimentation, la typologie du public de la Maison des femmes se précise, majoritairement des mères entre 25 et 55 ans en cours de séparation et ayant des enfants à charge. Les professionnelles identifient aussi un public de dames isolées, entre 50 et 60 ans, vivant seules, avec un cumul de difficultés sociales. Dans un premier temps du secteur du Beau Marais, le public mobilisé s'élargit peu à peu. Face à des fragilités superposées, les publics relèguent de nombreux aspects au second plan, notamment en matière de santé. De plus la thématique des violences intrafamiliales s'avère prégnante.

Les perspectives de déploiement de la structure s'orientent donc vers de nouveaux objectifs :

- Promouvoir la santé des femmes par un accueil de proximité de professionnel.
- Faciliter l'accès à des services de santé préventive : mise en place d'un partenariat avec le service gynéco/obstétrique de l'hôpital et le CPTS.
- La prévention des violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes.

Un plan de communication sera également développé (outils dynamiques : type Instagram/Facebook).

Équilibre plus

Dans une conjoncture économique difficile qui vient impacter tout particulièrement les familles les plus fragiles, l'action « Equilibre plus » du CCAS de la ville de Calais a une triple finalité :

- Lutter concrètement contre la précarité alimentaire.
- Accompagner les bénéficiaires dans un parcours de prévention et de promotion santé autour d'une alimentation équilibrée.
- Rendre accessible les produits frais, locaux et de saison aux personnes en situation de précarité.

Dans le cadre d'une action collective, des paniers de légumes issus de circuits courts seront distribués à des groupes d'habitants des QPV repérés par le CCAS et / ou fléchés par les partenaires sociaux pendant des cycles de six semaines. De plus, les bénéficiaires des commissions permanentes d'aides facultatives pourront également bénéficier de ce programme.

Ces dons se font dans le cadre d'un accompagnement des conseillers du CCAS sur différents champs sociaux, d'une diététicienne et la mise en place d'un cycle d'ateliers de préparation de repas équilibrés. Dans une logique de travail partenarial, les bénéficiaires de l'action seront orientés selon leurs besoins vers les différentes initiatives du territoire permettant de conforter la démarche amorcée : associations caritatives, projets prévention et promotion santé des centres sociaux, jardins partagés, etc.

Cette démarche solidaire entre nutrition et inclusion s'inscrit pleinement dans le projet alimentaire de territoire décliné à l'échelle de l'agglomération.

DES QUARTIERS ACTIFS

L'ambition locale est de s'inscrire dans l'objectif national de baisse de taux de chômage et d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi vers toutes les formes d'insertion durable.

Notre nouveau contrat de ville doit contribuer pleinement à cette ambition, en lien avec les politiques nationales et territoriales mises en œuvre. Concrètement, « Engagements Quartiers 2030 » devra proposer aux habitants des QPV des outils en adéquation avec leurs besoins spécifiques afin qu'ils puissent s'engager dans un parcours vers l'emploi. Les enjeux initiaux seront de repérer et mobiliser les publics les plus fragiles afin de leur faire acquérir les prérequis incontournables à leur employabilité future. En réduisant les écarts par rapport aux autres quartiers de l'agglomération et en renforçant leur accompagnement, il sera possible pour chacun d'entre eux d'accéder aux dispositifs et mesures proposés par les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation tels que France Travail, la Fabrique Défi, le SAS Coluche, et, à terme aux opportunités d'emplois sur le territoire ou à proximité (l'alternance, l'ESS, les métiers en tension, Dunkerque 2030 16 000 emplois).

Les enjeux identifiés :

- Repérer, mobiliser et insérer les 16-25 ans en voie de déscolarisation ou non scolarisés et sans emploi (une typologie de public dont il est difficile de susciter l'intérêt).
- Décliner des actions particulières à destination des personnes seules et des familles monoparentales.
- Développer l'employabilité : manque de motivation, lacunes au niveau des savoir-être et des savoir de base, rythmes de vie décalés, etc.
- Réduire les freins à l'emploi : faible niveau de formation, mobilité contrainte, garde d'enfants problématique, etc.
- Repérer et accompagner les initiatives des habitants. Valoriser les réussites.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	CAPTER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS POUR LES (RÉ) INSCRIRE DANS UN PARCOURS DE VIE ACTIF
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Aller vers les publics avec des méthodes adaptées et renouvelées
	Réinscrire les habitants dans un parcours professionnel
	Proposer des accompagnements à la formation adaptés à la tranche d'âge des 16-18 ans
OBJECTIF STRATÉGIQUE	DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Travailler les savoir-être (l'estime de soi, confiance en soi, etc.), prérequis à l'emploi
	Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
	Lever les freins à l'emploi (mobilité dans et hors aggro, garde d'enfant, etc.)
OBJECTIF STRATÉGIQUE	INNOVER DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Déployer des outils de connaissance du marché du travail auprès des publics
	Proposer de nouvelles méthodes de découverte des secteurs d'activités afin d'accélérer les recrutements
	Sensibiliser et promouvoir les dispositifs mobilisables par les employeurs
	Rendre plus visible les offres d'emploi de l'ESS auprès des habitants des QPV
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Repérer l'initiative et accompagner la création d'activités et d'emplois
	Soutenir des coopérations innovantes et / ou expérimentales

Des actions structurantes :

Le SAS Coluche

Dispositif unique, le SAS Coluche participe aujourd'hui à la coordination du repérage, à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes décrocheurs en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs et de l'insertion socio/professionnelle locaux, tels que la Cité de l'emploi, la Fabrique Défi, le CEJ, le CEJ-JR, les prépa-apprentissages, la Promo 16-18 et l'Éducation nationale (réseau Foquale et dispositif « Tout Droit Ouvert »).

Outre son rôle structurant de coordination opérationnelle des solutions d'accompagnement des jeunes décrocheurs, le SAS Coluche va poursuivre son déploiement à travers :

- Diverses expérimentations des nouvelles pratiques individualisées de repérage, captation et remobilisation (via le gaming, les maraudes digitales, l'utilisation raisonnée du smartphone, etc.).
- La modélisation de bonnes pratiques transférables pour certaines d'entre elles, aux acteurs socio-éducatifs du territoire (voire même au-delà).

Ces pratiques à la pointe de l'innovation sociale devront être inspirantes non seulement sur la même tranche d'âge (les 16-25 ans), mais également sur toutes les tranches d'âge de la population ayant besoin d'être dynamisées dans leur parcours éducatif et/ou d'insertion sociale et professionnelle (les – de 16 ans et les + de 25 ans).

La Fabrique en pratique

Les travaux collectifs du territoire en 2021 sur les métiers en tension (à fort besoin/potential de main d'œuvre), ont mis en avant la nécessité de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité et ce d'une manière innovante auprès du public.

La 1ère étape fût l'organisation d'un Forum « éphémère » intitulé Cité des Métiers d'Avenir le 12 mai 2022 au Forum Gambetta de Calais, avec la mise en lumière de six secteurs d'activité en tension de main d'œuvre sur le territoire du Calais. La volonté forte affichée pour ce projet était de faire tester les métiers dans un lieu unique.

La Fabrique Défi s'est emparée de ce sujet et a voulu aller au-delà d'un événement ponctuel. C'est ainsi qu'un projet de « tests métiers » dans un lieu dédié mis à disposition par la ville de Calais a été proposé : le centre de ressources et de loisirs Coluche.

L'objectif général est de « Faire vivre au visiteur une expérience immersive des métiers », expérience qui peut prendre plusieurs formes. Deux axes de travail sont actuellement développés :

- L'accueil quotidien tous les jours de la semaine (présentation « multithématique ») : jusqu'à 6 secteurs d'activité découverts (restauration, bâtiment, industrie, métiers alimentaire, transport-logistique, aide à la personne, etc.).
- La journée thématique « métier » ou « sectorielle » : l'objectif de ces matinées est de mettre à l'honneur, de manière partenariale, un secteur d'activité en tension, pour lequel il faut rendre les métiers attractifs. Ainsi, sont présents les centres de formations et les entreprises, voire les OPCO (Constructys, AKTO) ou les branches professionnelles (UMIH ou UIMM).

Les perspectives :

- Grâce au lien établi via la Cité éducative, les collégiens des QPV bénéficient désormais de cette action. L'expérience va se perpétuer et se développer pour d'autres tranches d'âge.
- La réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir cette innovation de « médiathèque métiers ».
- Un travail est en cours pour renforcer les moyens humains et matériels afin d'étendre l'expérimentation au-delà des QPV.

DES QUARTIERS APAISÉS

La présence au quotidien, au sein des quartiers prioritaires de la ville, des forces de l'ordre (la brigade de sécurité du quotidien et la police municipale), du service de prévention spécialisée La Spirale (renforcée par le dispositif des « bataillons de la prévention » pour le quartier du Beau Marais), des éducateurs spécialisés de l'agglomération sur le quartier du Fort Nieulay et plus largement des acteurs associatifs concourent à rassurer les habitants et prévenir la délinquance. Malgré ce travail quotidien de proximité, un sentiment d'insécurité et des tensions persistent sur certains secteurs. Par conséquent, il est essentiel d'agir plus tôt et d'aller plus loin dans la prévention, notamment auprès des jeunes, d'assurer la protection des personnes afin de garantir des quartiers plus sûrs et plus tranquilles, des quartiers apaisés.

Force est de constater que la mobilisation et la circulation de l'information entre les acteurs locaux (collectivité, police, associations, habitants, etc.) ont eu pour effet de limiter très rapidement les rassemblements et les dégradations de biens lors des « violences urbaines » de juin 2023 qui se sont concentrées au Beau Marais, quartier de reconquête républicaine. Calais fait donc office d'exception concernant cet épisode par rapport aux villes de taille similaire.

Les services de l'État, l'agglomération, la municipalité poursuivront leur mobilisation pour accroître les moyens des acteurs publics et associatifs afin d'intensifier la présence de proximité dans les quartiers et favoriser la tranquillité publique et le vivre ensemble.

Les enjeux identifiés

- Éviter le basculement d'un public enclin aux différentes formes de délinquance : des adolescents entre précarité, décrochage scolaire et un éloignement des structures.
- Prévenir les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.
- Traiter de manière globale le harcèlement et les discriminations.
- Favoriser le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population.
- Favoriser les actions sociales, citoyennes et solidaires qui permettent d'investir les espaces publics.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer le travail de rue et la médiation sociale
	Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
	Lutter contre les troubles à l'ordre public (conflit de voisinage, dégradations, nuisances, incendies)
	Sensibiliser à la sécurité routière, notamment les deux-roues et les nouveaux modes de mobilité
OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Identifier les jeunes (pré-ados) les plus vulnérables: difficultés de socialisation, de scolarisation, d'insertion sociale et économique, notamment les jeunes issus de familles fragilisées
	Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance: internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté
	Sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations
	Prévenir les violences, le harcèlement et les risques psycho-sociaux liés
	Prévenir la récurrence
	Accompagner et prendre en charge les jeunes identifiés
OBJECTIF STRATÉGIQUE	DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES, SEXISTES ET L'AIDE AUX VICTIMES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Sensibiliser les publics
	Former les professionnels
	Accompagner et prendre en charge de façon globale les victimes

L'agglomération exerce la compétence « animation et coordination » des dispositifs de prévention de la délinquance depuis la mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Ce dernier constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes de l'intercommunalité. Il a entre autres pour vocation de décliner, à l'échelle de l'intercommunalité, la stratégie nationale et départementale de prévention de la délinquance. Les priorités définies sont intégrées au contrat de ville afin de s'assurer sa déclinaison particulière dans les QPV (cf Annexes CISPD).

Le service de la politique de la ville travaille en lien étroit avec les services de l'État et l'EPCI afin de définir les projets relevant de l'appel à projets contrat de ville ou de l'appel à projets FIPDR.

De plus, deux dispositifs de prévention de la délinquance mis en place par la ville de Calais viennent renforcer cette démarche :

- Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles à destination des mineurs pour des faits d'incivilités et d'absentéisme scolaire.
- Le rappel à l'ordre à destination des personnes majeures pour des troubles à l'ordre public.

DES QUARTIERS EN TRANSITION

Le Beau Marais et le Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre sont engagés dans un vaste projet de rénovation urbaine. Bénéficiant de fonds spécifiques d'investissement, ces projets transforment les quartiers pour les décennies à venir en prenant en compte la qualité de vie, les usages et les enjeux environnementaux pour réduire l'empreinte carbone de ces secteurs. Différents aspects y contribuent, la construction de logements neufs plus performants, la rénovation énergétique des bâtiments, le raccord à un mode de chauffage plus performant, le développement des énergies renouvelables, la végétalisation des espaces urbains et des cours d'écoles, ou encore les aménagements favorisant les modes de déplacement doux. La transition écologique, à construire avec les habitants n'est pas une injonction mais une opportunité contribuant à améliorer la qualité de vie, à réduire les inégalités sociales et à dynamiser l'économie locale.

Au-delà des secteurs qui se transforment, des enjeux importants concernent l'habitat existant. L'entretien des logements, des parties communes, le lien avec les bailleurs sociaux, la réhabilitation pour les propriétaires, le cadre de vie sont autant de sujets sur lesquels il faut accompagner les habitants.

Les enjeux identifiés :

Beau Marais :

- Créer toujours plus de liens entre les bailleurs, les habitants et les acteurs sociaux.
- Investir les locataires dans la réhabilitation de leur habitation.
- Favoriser l'ouverture des habitants sur l'extérieur.
- Mettre à profit des nouveaux équipements à disposition sur le Beau Marais en lien avec des projets de cohésion sociale : Chico Mendés, Bois Campagne, itinéraires vélo, etc.
- Investir toujours plus les habitants dans les actions de cadre de vie notamment en lien avec la thématique écocitoyenneté.
- Accompagner les habitants dans l'appropriation de leur environnement.

Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre :

- Informer et accompagner les propriétaires du QPV en matière de réhabilitation de leurs logements.
- Accompagner les habitants durant les phases de transformation du quartier un changement radical pour le secteur Constantine.
- Favoriser l'ouverture des habitants sur l'extérieur. Investir les lieux déjà existant sur le quartier : le Vieux Fort, les Terres Saint Roch, la plaine Robespierre des Cailloux.
- Développer des projets en lien avec les nouveaux équipements du quartier : parc de jeux, pistes cyclables, nouvelle piscine.
- Créer toujours plus de lien entre les bailleurs, les habitants et les acteurs sociaux.
- Investir toujours plus les habitants dans les actions de cadre de vie notamment en lien avec la thématique écocitoyenneté.
- Investir la rue de manière innovante pour les secteurs Vauxhall, Quinet, Centre-ville, Fontinettes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	OUVRIR LES QUARTIERS ET OPÉRER LA RÉNOVATION URBAINE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Augmenter la diversité de l'habitat et l'attractivité résidentielle
	Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
	Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
	Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
	Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures	
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ASSURER UN HABITAT APPROPRIÉ, RÉNOVÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Mener une politique de réhabilitation des logements existants et des parties communes
	S'approprier son logement (lien avec les bailleurs)
	Informers les habitants sur les aides et les accompagnements disponibles pour réhabiliter leur logement
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ETRE ACTEUR DE SON CADRE DE VIE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Inviter les habitants à participer à la conception et à se saisir des espaces publics. Notamment les espaces nouvellement réalisés ou rénovés (parcs, espaces verts, pistes cyclables, etc.)
	Donner du sens aux espaces en transition, dans l'attente
	Valoriser et accompagner les initiatives exemplaires en matière de transition écologique : « Reconquête de la nature en ville », désartificialisation des sols, jardins partagés, végétalisation des cours d'écoles avec le concours des élèves etc.
	Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.
	Accompagner les initiatives habitants en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif, le PIC
	S'approprier les aménagements cyclables et piétons
OBJECTIF STRATÉGIQUE	DÉVELOPPER L'ÉCOCITOYENNETÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer les gestes écocitoyens au quotidien (tri, zéro déchet, recyclage)
	Promouvoir une alimentation issue des circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire
	Rendre acteur les habitants en favorisant les initiatives écocitoyenne

DES PRIORITÉS POUR CHAQUE QUARTIER

En nous appuyant sur les retours des habitants et les différents temps de travail partenariaux qui ont permis de déterminer les enjeux, nous proposons des priorités qui regroupent des objectifs opérationnels des quatre axes ci-dessus.

- Trois priorités communes à tous les QPV
- Des priorités territorialisées propres aux dynamiques de chaque sous-secteur.

Il s'agit de préconisations pour la période de 2024 à 2030, n'importe quel objectif peut donc s'y ajouter ou être soustrait selon les réalités de terrain.

Priorités communes aux deux QPV

Une individualisation des parcours d'emploi

Une éducation créatrice de perspectives

Une attention particulière pour les plus fragiles

Priorités pour chaque quartier

Beau Marais

- L'initiative au bénéfice d'une vie de quartier plus agréable
- La prévention pour mieux grandir
- Des connexions avec les institutions

Fort Nieulay

- Aux côtés de nos ados
- Cap sur notre nouveau quartier

Cailloux

- Un cadre de vie dynamique
- Vers un quartier inclusif

Saint Pierre

- Des outils pour l'usage de mes droits
- Un quartier citoyen

Quinet - Vauxhall

- Pour une égalité réelle
- Une nouvelle offre pour les habitants

DES PRIORITÉS COMMUNES AUX DEUX QPV

Sur l'ensemble des quartiers et secteurs dans lesquels des concertations se sont déployées, des besoins communs ont émergé. L'emploi et la formation n'ont pas été placés dans le top 5 des priorités par les habitants car les structures sont très identifiées. Toutefois lors des entretiens ce sujet reste à leurs yeux un enjeu primordial, notamment pour la jeunesse.

Sur l'aspect éducatif, la parentalité est très largement ciblée par les habitants qui y voient l'axe prioritaire sur ce sujet. Ils constatent également une errance de certains jeunes dès le plus jeune âge et souhaitent une réponse à cela par des actions de prévention et l'acquisition de savoir-être.

Il est également mis en avant la nécessité de mieux communiquer sur les structures et les offres existantes qui sont importantes, mais face auxquelles certains n'arrivent pas à se repérer.

Enfin, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables est un enjeu qui ressort des concertations. Les habitants évoquant des situations qui basculent vers le non-recours face au repli sur eux-mêmes de certains habitants et aux difficultés de compréhension de l'offre pourtant importante du territoire.

Une individualisation des parcours d'emploi

- Proposer des accompagnements à la formation adaptés à la tranche d'âge des 16-18 ans.
- Aller vers les publics avec des méthodes adaptées et renouvelées.
- Favoriser la connaissance du monde du travail (formations, métiers, acteurs).
- Travailler les savoir-être (l'estime de soi, confiance en soi, etc.), prérequis à l'emploi.
- Lever les freins à l'emploi (mobilité dans et hors agglomération, garde d'enfant, etc.).
- Repérer l'initiative et accompagner la création d'activités et d'emplois.

Une éducation créatrice de perspectives

- Favoriser la sociabilisation précoce des enfants.
- Repérer précocement et accompagner individuellement les enfants et les jeunes en difficulté afin de favoriser leur réussite éducative (accompagnement à la scolarité, à l'ouverture culturelle, lutte contre le décrochage, les troubles du langage, du développement, accompagnement à la santé et au bien-être, à l'accueil du handicap, lutte contre les incivilités, illettrisme, comportements à risque, etc.).
- Développer les compétences psychosociales à tous âges.
- Identifier les jeunes (pré-ados) les plus vulnérables : difficulté de socialisation, de scolarisation, d'insertion sociale et économique, notamment jeunes issus de familles fragilisées.
- Favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et la coéducation, encourager et accompagner la coopération et l'engagement des parents.
- Découvrir l'offre du territoire : sportive, culturelle, loisirs, sites naturels, etc.
- Améliorer le bien-être (physique et mental) de tous.
- Mobiliser les parents et sensibiliser les jeunes sur leur parcours scolaire et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge (ambition).

Une attention particulière pour les plus fragiles

- Permettre aux habitants les plus fragiles de se nourrir suffisamment et correctement en favorisant l'accès à des produits de qualité à moindre coût (lien avec le CCAS, les associations caritatives).
- Développer les actions de prévention en partenariat avec des acteurs de santé (dépistages cancer, point santé fixe, aller vers, etc.).
- Travailler les savoirs de base (illettrisme, illettrisme, fracture numérique).
- Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement.
- Aller vers et orienter les usagers les plus fragiles vers leur parcours de soin.
- Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leur droit.
- Informer et accompagner les femmes vers l'offre de soins du territoire.

BEAU MARAIS :

Les habitants du quartier verbalisent l'impact des actions de proximité. Ils valorisent les temps de rencontre entre pairs comme porteurs de changement car ils favorisent l'interconnaissance et induisent des comportements favorables à une vie de quartier plus sereine. Cependant, l'aspect prévention est également sollicité face à certains comportements et usages qui nuisent à une vie en commun : squatte des lieux communs, consommation, nuisances, salubrité, etc.

Pour finir, les publics ne bénéficient pas forcément de l'offre très conséquente qu'ils ont parfois du mal à identifier et qu'il convient de rendre plus lisible, notamment pour les plus fragiles.

L'initiative au bénéfice d'une vie de quartier plus agréable

- Encourager les initiatives pour développer la pensée créative, le pouvoir d'agir et l'engagement de tous.

- Accompagner les initiatives des habitants (projets solidaires, bénévolat, PIC, etc.).
- Rendre acteurs les habitants en favorisant les initiatives écocitoyenne.
- Consolider la dynamique d'actions « hors les murs » et le « aller vers ».
- Développer les gestes écocitoyens au quotidien tri, zéro déchet, recyclage.
- Accompagner les initiatives habitantes en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif.
- Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.

La prévention pour mieux grandir

- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance : internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté, sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations.
- Prévenir les violences, le harcèlement et les risques psycho-sociaux liés.
- Prévenir sur la thématique de la sécurité routière, notamment les deux-roues et les nouveaux modes de mobilité.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.

Des connexions avec les institutions

- Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement.
- Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leurs droits.
- S'approprier son logement (lien avec les bailleurs).
- Faire connaître et accompagner les usagers vers les nouvelles solutions (les téléconsultations, réponses spécifiques à la ville : Adulte Relais Médiateur Santé, consultations CPTS, etc.)
- Aller vers les publics avec des méthodes adaptées et renouvelées.

FORT NIEULAY :

Dans un quartier où chacun se connaît et partage une identité commune, les habitants verbalisent leur volonté de garder cet esprit. Cependant, une certaine inquiétude sur le climat actuel du quartier nécessite un travail de prévention, notamment auprès des adolescents.

Nombreux sur le quartier, l'offre qui leur est destinée s'étoffe de plus en plus entre le centre social, les éducateurs sportifs de la ville et le collège, toutefois ce public reste parfois difficile à fidéliser.

La rénovation urbaine, bien que largement concrétisée sur le secteur Constantine, va encore se prolonger. Malgré quelques difficultés à se projeter face à ces grands bouleversements, les habitants y voient désormais l'opportunité de bénéficier d'un nouveau cadre de vie révélant le potentiel de leur quartier à proximité de sites naturels. Cette période de transition à réaliser avec les habitants aboutira à de nouveaux usages et une nouvelle dynamique pour le Fort Nieulay.

Aux côtés de nos ados

- Identifier les jeunes (pré-ados) les plus vulnérables : difficulté de socialisation, de scolarisation, d'insertion sociale et économique, notamment jeunes issus de familles fragilisées.
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance : internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté, sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations.
- Prévenir les violences, le harcèlement et les risques psycho-sociaux liés.

Cap sur notre nouveau quartier

- Inviter les habitants à participer à la conception et à se saisir des espaces publics. Notamment les espaces nouvellement réalisés ou rénovés (parcs, espaces verts, pistes cyclables, etc.).
- Donner du sens aux espaces en transition, dans l'attente.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
- Développer les gestes écocitoyens au quotidien (tri, zéro déchet, recyclage).
- Accompagner les initiatives habitantes en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif.
- Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.

CAILLOUX :

Autour de l'espace de vie sociale des Cailloux qui a transformé le secteur Robespierre en matière d'animation et de cadre de vie, les habitants s'investissent de plus en plus et sont en demande de temps de convivialité et de partage. Un autre aspect ressort, la prévention et les aménagements liés à la sécurité routière, qui est verbalisée comme un enjeu important. Pour finir, une attention particulière est exprimée par rapport à l'accessibilité et l'offre à destination des personnes en situation de handicap.

Un cadre de vie dynamique

- Consolider la dynamique d'actions « hors les murs » et le « aller vers ».
- Accompagner les initiatives habitants en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif.
- Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.

Vers un quartier inclusif

- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.

SAINT PIERRE :

Dans un secteur qui s'élargit, les retours des habitants concernent principalement l'accès aux droits et aux soins ainsi que le vivre ensemble. Si certaines structures sont bien identifiées (CCAS), un accompagnement reste nécessaire pour découvrir toute l'offre et oser pousser la porte d'une institution ou d'une association.

Les habitants expriment un manque de civisme qui nuit au vivre ensemble (stationnement, déjections canines, conflits de voisinage) et le manque de temps de convivialité de proximité. En effet la configuration urbaine du secteur ne favorise pas ces moments qu'il convient d'envisager de manière originale.

Des outils pour l'usage de mes droits

- Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement.
- Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leur droit.
- Travailler les savoirs de base (illettrisme, illettronisme, fracture numérique).
- Informer les habitants sur les aides et les accompagnements disponibles pour réhabiliter leur logement.

Un quartier citoyen

- Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance : internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté, sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations.
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, troubles à l'ordre public, divers (voisinage, dégradations, nuisances, prévention des incendies).

QUINET – VAUXHALL :

Les habitants mettent en avant des cohabitations parfois difficiles dans un secteur qui bénéficiait jusqu'alors de peu d'actions de proximité. Si cette conjoncture va évoluer rapidement avec l'aménagement de la friche des Quatre-Coins, le projet « La Fabrique en Pratique », il est nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique sur ce secteur en prenant en compte les demandes et besoins des habitants : temps de cohésion sociale, loisirs, activités physiques, prévention, cadre de vie.

Pour une égalité réelle

- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Sensibiliser les publics sur les violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes et l'aide aux victimes.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
- Informer et accompagner les femmes vers l'offre de soins du territoire.

Une nouvelle offre pour les habitants

- Accompagner les initiatives des habitants (projets solidaires, bénévolat, PIC, etc.).
- Consolider la dynamique d'actions « hors les murs » et le « aller vers ».
- Découvrir l'offre du territoire : sport, culture, loisirs, sites naturels.
- Favoriser la mobilité inter et extra agglomération.
- Encourager les initiatives pour développer la pensée créative, le pouvoir d'agir et l'engagement de tous.

LES MOYENS MOBILISABLES

Dans son article 1er, la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise : « la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

En effet, la double finalité fixée à la politique de la ville (réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement et lutte contre les inégalités de tous ordres) ne saurait être atteinte par la seule mobilisation des crédits spécifiques dédiés par l'État et les collectivités. Il s'agit donc de mobiliser au mieux les moyens de droit commun au profit des quartiers et de redonner aux crédits spécifiques leur effet levier.

Dans cette optique, la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise l'importance de « renforcer les synergies engagées suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) et la création des DREETS et DDETS entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail ». De plus, il faudra « particulièrement veiller à la complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités ».

Pour finir, il est nécessaire d'identifier les modalités de soutien aux projets portés par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets sont financés via la mobilisation des dotations de l'État (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, ANRU etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Ainsi, préfigurant les engagements des cosignataires, nous mettons en lumière les principaux plans et moyens mobilisables en matière de droit commun et de dispositifs spécifiques.

LE « DROIT COMMUN » DES COSIGNATAIRES

Pour rappel, le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État, de tous les niveaux de collectivités locales (Région, Département, Intercommunalité, Commune) ainsi que des différentes institutions et opérateurs.

Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements, etc.) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

LES NOUVELLES MESURES

« Le Pacte des Solidarités »

Le ministre des Solidarités a présenté lundi 18 septembre 2023 le Pacte des solidarités devant les fédérations et associations de lutte contre la pauvreté. Co-construit avec l'ensemble des acteurs du secteur, il entrera en vigueur au 1er janvier 2024 et comporte quatre axes :

- **Axe 1: Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance**

Mettre en oeuvre des actions dans la logique de la « garantie européenne pour l'enfance », pour amplifier la politique de prévention de la pauvreté en s'appuyant notamment sur le service public de la petite enfance et en agissant aux âges clés pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes.

- **Axe 2: Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous**

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics en très grande précarité en lien avec France Travail et développer un choc d'offres pour lever les freins périphériques.

- **Axe 3: Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits**

Compléter le chantier de « la solidarité à la source », en déployant massivement les démarches d'aller vers et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours, et du « logement d'abord » pour prévenir les expulsions.

- **Axe 4: Construire une transition écologique solidaire**

Lutter contre les dépenses contraintes en matière de logement, de mobilité, d'eau et d'énergie en facilitant l'accès aux aides et permettre l'accès à une alimentation de qualité.

FRANCE TRAVAIL

Pôle emploi se transforme en France Travail à compter de janvier 2024. Cette transformation amène l'opérateur à poursuivre et enrichir certaines actions et à en développer de nouvelles, en particulier en faveur des publics des QPV par des actions dans les quartiers ou en dehors. Les agences de secteur continueront de se mobiliser pour les QPV, par le biais de leur offre de service d'accompagnement de droit commun.

Dans ce cadre, une attention sera apportée à ce que ces publics prioritaires soient toujours surreprésentés, dans tous les services proposés : accompagnement renforcé, accompagnement dédié aux jeunes, accompagnement global mis en œuvre avec le Département, prestations de service, formations, contrats aidés, IAE etc.

Les agences calaisiennes réaffirment leurs priorités stratégiques et leur mobilisation pour les QPV à travers 4 axes :

- Actions en proximité des quartiers prioritaires pour France Travail.
- Mobilisation des services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires.
- Renforcement de la mobilisation à travers des dispositifs spécifiques.
- Poursuite du travail avec les acteurs locaux de proximité pour le « aller vers », « faire venir » et « faire avec ».

CAISSE DES DÉPÔTS (BANQUE DES TERRITOIRES / BPIFRANCE)

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, « Engagements Quartiers 2030 », la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc).
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants.
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance :
 - o Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers
 - o Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers
 - o Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

VERS UNE MOBILISATION EFFECTIVE DES DIFFÉRENTS FONDS

Il conviendra de mobiliser les différents fonds faisant l'objet d'appels à projets: Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (**FIPDR**), de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti L-GT (**DILCRAH**), de la délégation départementale de **l'égalité entre les femmes et les hommes** et de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (**MILDECA**).

L'appel à projets départemental du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance. Ces orientations sont fixées par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, dans la continuité de laquelle sont fixées les orientations nationales pour le FIPDR.

La stratégie établie, pour la période 2020-2024, fixe les actions prioritaires pour les 5 années autour de 4 axes :

- Axe 1 : Les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention.
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger.
- Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance.
- Axe 4 : Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace.

Cet appel à projet annuel concerne les actions qui ont un impact direct et mesurable sur la délinquance, qui ne relèvent pas du droit commun des porteurs de projet (sauf exception) et qui organisent une prise en charge individualisée des publics bénéficiaires. Ces actions doivent s'intégrer aux orientations définies dans le volet des Quartiers Apaisés du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et dans la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

Les priorités de l'année 2024:

1. Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Ce premier axe concerne la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

Les objectifs sont identifiés :

- Identifier les jeunes exposés à la délinquance.
- Sensibiliser pour prévenir les formes de délinquance.
- Renforcer la prise en charge des jeunes.

2. Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

La nouvelle stratégie entend promouvoir les actions innovantes, et même expérimentales, destinées à mieux repérer et prendre en charge les victimes les plus vulnérables, souvent invisibles aux dispositifs habituels.

Les objectifs sont identifiés :

- Faciliter l'identification des personnes vulnérables et des champs d'intervention.
- Adapter les modalités d'intervention.
- Développer une prise en charge globale des victimes et encourager les processus d'apaisement.

3. La population, nouvel acteur de prévention de la délinquance

La population est en attente de tranquillité publique, aussi bien sur la voie publique que dans les réseaux de transport en commun, aux abords des établissements scolaires et sportifs, dans les zones de commerce et d'activité économique, dans les sites touristiques, etc.

4. Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace

Les communes, de même que les intercommunalités exerçant la compétence « animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » doivent décliner le plan départemental de prévention de la délinquance au niveau local, et définir les partenariats dans le cadre d'un plan d'actions dénommé « contrat local de sécurité » ou, sous un mode plus opérationnel « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ». Le FIPD peut venir en soutien financier de l'élaboration de ce plan.

En 2023, le FIPD a été financé à hauteur de 98 390 € pour la CA GCTM et de 107 967€ part l'État. *

LE LIEN AVEC LES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dans la même logique, il s'agit de mobiliser sur les projets relevant des compétences respectives la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et des Agences Régionales de Santé (ARS).

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

A l'œuvre sur le territoire, on peut citer plusieurs dispositifs :

DRAC : Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) en lien avec la CA GCTM, Résidence d'artiste en territoire, appel à projets « C'est mon patrimoine », « Des livres à soi » etc.

ARS : Adultes Relais Médiateurs Santé (ARMS), appel à projets « Fonds d'intervention régional alimentation activité physique », etc.

LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, etc.).

La Région mobilise des crédits spécifiques à destination des QPV selon les thématiques suivantes :

- Vers des « Quartiers Rev3 » : économie circulaire, valorisation des circuits courts, lutter contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers et l'initiative et l'innovation citoyenne.
- Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.
- Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.
- Nos Quartiers d'Été (NQE): soutenir durant la période estivale, les démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Département du Pas-de-Calais a voté, fin 2022, trois pactes et plus récemment un objectif transversal qui fixent les ambitions du projet de mandat des élus sur l'ensemble du territoire départemental. Les politiques de solidarités départementales sont pour l'essentiel de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers:

- **Le Pacte des Solidarités Humaines**

Le Pacte des Solidarités Humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités : les actions tous publics (petite enfance, adolescents, bénéficiaires RSA, parents isolés, personnes âgées, situation de handicap, perte d'autonomie), la protection maternelle et infantile, le dispositif « Attente active », les centres de santé sexuelle, le club de prévention, le Fonds Solidarité Logement (FSL), soutien aux aidants etc.

- **Le Pacte des Solidarités Territoriales**

Le Pacte des Solidarités Territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil Départemental d'investir aujourd'hui pour notre avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais : l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires », le Fonds d'Innovation Territorial pour les liaisons doux, le Fonds Biodiversité, le Fonds Alimentation Durable, l'ESS via le Budget citoyen etc.

- **Le Pacte des Réussites Citoyennes**

Le Pacte des Réussites Citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas-de-Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations : financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports etc.), appel à projets « Ouvrez votre club », projets culturels des collectivités et des associations (enseignements artistiques, lecture publique, arts de la scène, du cirque et de la rue, musique, danse, cinéma, arts visuels, patrimoine), etc.

- **« Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles 2024-2027 »**

Cette délibération transversale s'adresse aux jeunes du Département et se base sur 3 axes (rendre pleinement acteurs de la vie dans la société, ouvrir le champ des possibles, donner la parole) et 25 mesures concrètes et en lien avec le tissu partenarial.

L'appel à projet du Département « Modernisation des services offerts aux habitants des quartiers prioritaires »

Souhaitant contribuer au bien-être des plus jeunes ainsi qu'à la réussite éducative des enfants du Pas-de-Calais, le Département accompagne les collectivités urbaines dans leurs projets d'aménagement, permettant le mieux-vivre dans leurs écoles, ainsi que dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, micro-crèches, jardins d'enfants, haltes garderies, multi-accueil, espaces publics des crèches familiales).

L'objectif de cet appel à projet vise à améliorer les conditions d'accueil et à faciliter les apprentissages des enfants pour tendre vers un éveil et une éducation plus inclusive et bienveillante.

Il permet de financer les dépenses :

- d'aménagement des écoles maternelles et primaires.
- d'aménagement des établissements d'accueil de jeunes enfants du Pas-de-Calais.
- d'aménagement des centres sociaux et espaces de vie sociale, des maisons de quartiers et des maisons des jeunes dont la commune est propriétaire.
- d'embellissement des espaces publics visant à encourager l'activité physique et ludique de type « design actif ».

Ces équipements et espaces doivent être situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un rayon de 500 mètres autour de ces quartiers. Les travaux prévus viseront à faciliter les apprentissages et à améliorer le cadre de vie et le bien-être des enfants et des jeunes.

Un montant global de 6,6 millions d'euros à l'échelle du Département a été accordé entre 2019 et 2023.*

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS

Les caisses d'allocations familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF soutient l'engagement des partenaires, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

LES INSTRUMENTS PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES DANS LE TERRITOIRE

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectifs de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur véritable démarche d'investissement social et territorial. La CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, etc.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents.
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service.
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques.
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

La CTG et le SDSF permettent de mettre en place des financements nationaux mais aussi départementaux.

Concrètement il s'agit de financer via des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service aux différentes structures recevant les publics (centres sociaux, espaces de vie sociale, accueils de loisirs, LAEP, EAJE etc.), mais aussi des dispositifs : Réseau d'Écoute d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Fonds Publics et Territoires (FPT).

La CAF du Pas-De-Calais s'engage à apporter une contribution financière pour les opérations qui lui seront soumises au titre du contrat de ville, conformément à la doctrine locale des aides aux partenaires.

Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

La CAF du Pas-de-Calais a également voté le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté en décembre 2021 afin d'aider les familles vulnérables à bénéficier d'opportunités pour vivre dignement.

Ce plan représente un montant de 2,5 millions d'euros pour servir 7 grandes ambitions et 19 actions à destination de nos partenaires en relation avec notre public cible :

- **Faciliter la mobilité des personnes** : faciliter les mobilités des jeunes de 12 à 25 ans, soutenir le dispositif Mobil'asso Jeunes, faciliter la mobilité des familles en parcours d'insertion.
- **Faciliter l'accès aux soins et au bien-être** : favoriser l'insertion sociale et limiter les ruptures de parcours.
- **Accompagner la transformation sociale** : favoriser l'insertion professionnelle des familles monoparentales bénéficiaires du RSA, accompagner psychologiquement les bénéficiaires d'un suivi social CAF, accompagner les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans l'optimisation de leur fonctionnement, accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire, redynamiser un public adulte par l'art dans un parcours d'insertion sociale.
- **Favoriser l'accès à la culture** : développer les ludothèques.
- **Favoriser l'inclusion des familles concernées par le handicap d'un enfant** : évaluer les ressources et les besoins des familles, permettre aux parents de trouver un temps de répit, mettre en place un label « accueil inclusif », coordonner des actions en faveur du handicap.
- **Lutter contre l'illettrisme** : sensibiliser et former les professionnels, adapter les actions collectives, créer un réseau d'acteurs autour de l'illettrisme.
- **Contribuer à la lutte des violences intra-familiales** : accueillir et orienter les victimes et auteurs de violences intra-familiales, intervenir auprès des familles ayant des relations dysfonctionnelles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS (CA GCTM)

Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale (FICS)

En plus du FIPDR présenté ci-dessus, la CA GCTM dispose du Fonds Intercommunal de Cohésion Social (FICS), un appel à projet spécifique, véritable prolongement du contrat de ville à destination depuis sa création des habitants des quartiers de veille.

Les quartiers de veille ayant disparu des éléments de langage, suite à la réactualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville, les projets bénéficieront aux habitants résidant dans des quartiers dont les critères sociaux se situent dans des échelles de valeurs similaires aux quartiers prioritaires (ex: indice de position sociale des écoles primaires du quartier).

Toutes les structures ayant leur siège social sur le territoire de Grand Calais Terres & Mers, et / ou œuvrant sur ce territoire (associations, bailleurs sociaux, collectivités, établissements scolaires), à l'exception des entreprises privées, sont éligibles et peuvent déposer leurs projets.

Des axes prioritaires sont définis dans la programmation annuelle en cohérence avec les besoins des quartiers ciblés, à savoir pour 2024 : la réussite éducative des moins de 16 ans, la lutte contre le décrochage des jeunes de 16-25 ans, et la prévention de la délinquance et le développement des bonnes pratiques en matière de santé.

La réussite éducative des jeunes de moins de 16 ans :

- Actions d'accompagnement scolaire individuel ou collectif
- Actions de soutien à la parentalité
- Actions visant à lutter contre les obstacles sociaux, psychologiques, sanitaires, culturels, à la réussite éducative des jeunes

La lutte contre le décrochage et la prévention de la délinquance des jeunes de 16 à 25 ans :

- Actions de médiation
- Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : apprentissage du savoir-être, lutte contre l'illettrisme, accompagnement pour éviter les ruptures de parcours, apprentissage de la citoyenneté, etc.

Le développement de bonnes pratiques en matière de santé :

- Prioritairement : actions de prévention contre les addictions (alcool, drogues, etc.)
- Des actions positives en matière de santé mentale
- Actions de réduction des inégalités d'accès aux soins
- Actions d'optimisation du suivi des grossesses précoces

Le montant global des projets FICS 2023 est de 63 395 € et le financement global de la GCTM au est de 20 865€.*

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LA VILLE DE CALAIS

LE BUDGET PARTICIPATIF

Mis en place en 2023, le budget participatif a pour objectif de donner la possibilité à tous les citoyens de soumettre leurs propres idées et de voter pour des projets concernant leur quartier, leur cadre de vie, leur ville. Il s'agit d'un budget d'investissement directement à la portée des habitants.

Les engagements de la ville de Calais :

- Allocation d'un budget dédié à la réalisation des projets portés par les citoyens (100 000€ au total en 2023)*.
- Attribution d'un pouvoir décisionnel aux citoyens à travers le vote et le respect des résultats de celui-ci.
- Mise en œuvre des projets plébiscités.
- Transparence et accessibilité de l'information.
- Inclusion et égalité entre les citoyens.

Le règlement :

- 20 000 € maximum par projet.
- Tous les calaisiens peuvent participer et voter à partir de 8 ans.
- Les lieux concernés : espace public, extérieur d'un bâtiment public, rue, friche, parc, place, quartier sur l'ensemble du territoire communal.
- Les thématiques : culture, loisirs et sports de plein air, cadre de vie et environnement, aménagement et voirie.
- Trois étapes annuelles : l'appel à idées, l'analyse des projets et la campagne de vote.

Un montant global de 100 000 € mobilisé en 2023 dans le cadre du Budget Participatif.*

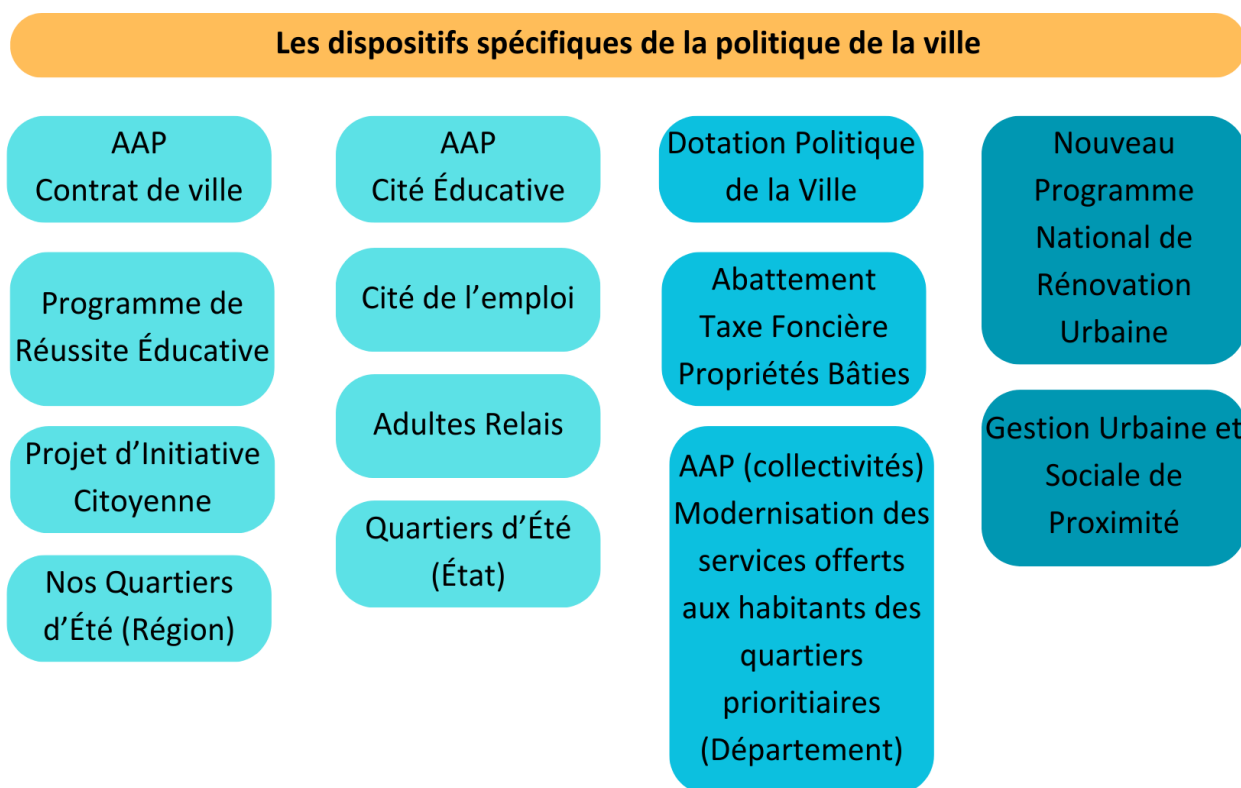


Sur l'édition 2023, les secteurs Beau Marais et Saint Pierre se sont largement mobilisés.

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LES MOYENS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Il s'agit des principaux moyens spécifiques dédiés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Tous ces moyens concourent à atteindre les objectifs définis dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».



L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE

S'adressant à un large éventail d'acteurs, (les associations, les bailleurs, les collectivités territoriales et les établissements publics), cet appel à projets permet de financer de manière réactive des actions innovantes, expérimentales et spécifiques hors temps scolaire. Dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », les actions doivent être adaptées et aller au bénéfice direct des habitants du Beau Marais et du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre. Les projets ont donc toute latitude pour se dérouler dans la géographie prioritaire ou en dehors, suite à la mobilisation des publics du QPV.

A terme, les actions financées doivent chercher à s'insérer dans le droit commun et donc mobiliser un maximum de cofinanceurs.

En 2023, 60 projets ont été financés pour un total de 2 320 007 €. Les principaux cofinanceurs sont : l'État politique de la ville 582 497 €, la ville de Calais 419 004 €, la CA GCTM 55 775 €, la CAF 208 108 €, la Région 132 500 €, le Département 12 715 €. 40 porteurs mobilisés.*

L'APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE

Une démarche initiée au début de l'année 2019 par le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Cohésion des territoires afin de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants et renforcer la fonction éducative des territoires : Calais fait partie des 80 premiers territoires labellisés.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner, renforcer les dispositifs existants, les amplifier par des actions nouvelles le cas échéant.

Le public cible est constitué des jeunes de 0 à 25 ans ainsi que leurs parents habitants des QPV : le quartier du Beau Marais et le quartier du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre.

Durant ses trois premières années d'existence, les objectifs de la Cité éducative se déclinaient ainsi :

- Conforter le rôle de l'école, en concevant des perspectives de travail sur la place de l'école chez les jeunes.
- Promouvoir la continuité éducative, en construisant un lien avec les parents et adultes pouvant contribuer à la réussite des jeunes.
- Ouvrir le champ des possibles, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité en dehors du quartier.

De manière opérationnelle, ces axes ont été déclinés en objectifs et lignes actions afin de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire : services de l'État (dont l'Éducation nationale), collectivités, associations locales, habitants, etc. Dès 2020, ce sont chaque année une quarantaine de dossiers projets actions qui sont mis en œuvre par ces partenaires de la Cité éducative. Ils s'appuient sur le tissu scolaire des trois réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) constitué de 14 écoles maternelles ou élémentaires ou primaires et 3 collèges : presque 3900 élèves pour 2023-2024.

Une évaluation de la mesure d'impact des quatre années de déploiement est en cours. Les résultats seront communiqués en juin 2024. Un dossier de renouvellement de la démarche auprès de l'ANCT a été déposé pour la période 2024-2026.

Pour cette nouvelle contractualisation, la Cité éducative s'articule désormais directement selon les objectifs définis dans le projet de territoire.

En 2023, 41 projets ont été financés pour un total de 504 992 €. État politique de la ville 300 000 €, la ville de Calais 108 900 €, la CA GCTM 5000 € et les autres ministères de l'État 91 092€. 19 porteurs de projets mobilisés dont l'Éducation nationale.*

LA CITÉ DE L'EMPLOI

Elle installe un nouveau mode de coopération entre les acteurs de la cohésion sociale et de l'accès à l'emploi en travaillant sur le repérage des publics, la levée des freins périphériques, et la préparation à l'emploi. Par la collaboration renforcée, la Cité de l'emploi permet de mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun.

Axe 1 : Recenser et fédérer

- Améliorer la lisibilité et visibilité de l'offre de service des différents partenaires.
- Développer l'interconnaissance.
- Développer les actions multi partenariales.

Axe 2 : Aller vers et raccrocher

- Mobiliser les acteurs et le public.
- Renforcer les actions de repérage du public.
- Rendre l'offre pour le public plus lisible et accessible.
- Mettre en place des maraudes communes dans les quartiers entre les médiateurs de la Cité et d'autres structures.

Axe 3 : Innover et expérimenter

Les actions innovantes visent à compléter ou ajuster les dispositifs de droit commun aux spécificités locales. Elles permettent aussi de concentrer les efforts sur certains publics particulièrement en difficultés sur le territoire d'expérimentation.

En 2023 la Cité de l'emploi a bénéficié d'un budget de 100 000€ financé par l'État.*

LE DISPOSITIF ADULTES RELAIS

Le contrat « Adulte Relais » permet à des employeurs du secteur non lucratif d'embaucher des personnes d'au moins 26 ans sans emploi, domiciliées dans les quartiers prioritaires.

Ces personnes assurent des missions de médiation sociale pour améliorer :

- Les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics.
- Les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Sur le territoire les Adultes Relais interviennent sur les thématiques suivantes :

- Participation citoyenne
- Accès à l'emploi
- Gestion de conflits
- Accès aux droits et aux soins
- Accès au numérique
- Médiation scolaire
- Mobilité

33 conventions d'Adultes Relais ont été signées sur le territoire pour un montant global d'environ 744 315 € / an (État / employeur).*

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Financé dans le cadre du contrat de ville, le PRE est l'une des ressources majeures en matière d'éducation. Il propose une démarche de prise en compte de l'enfant dans sa globalité, en tenant compte de son contexte familial, social et environnemental.

En 2023, le montant global du PRE est de 331 434€, financé par l'État, la ville de Calais, la CA GCTM et la CAF.*

QUARTIERS D'ÉTÉ

Quartiers d'été est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Les objectifs généraux sont :

- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales.
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté.
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative.
- Prévoir la mixité des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes.
- Notamment par la définition des modalités de mobilisation des publics féminins.
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

Sur le territoire la déclinaison de l'appels à projets « Quartiers d'Été » se fait principalement sur la thématique de la continuité éducative en articulation avec les dispositifs de l'Éducation nationale « Écoles ouvertes » et « Stages de réussite ».

En 2023, le montant global est de 62 215 € : ville de Calais 12 108 €, CA GCTM : 240 €, État politique de la ville 49 867 €*.

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LE PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE (PIC)

Dispositif de la Région Hauts-de-France, cofinancé par l'État et la Ville dans le cadre du contrat de ville, il vise à soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité

Le règlement :

- Le PIC permet de financer des microprojets à hauteur de 1200 € élaborés par et pour les habitants des quartiers prioritaires fédérés ou non en association.
- Le jury est constitué de professionnels de l'action sociale : les trois centres sociaux, le CLAEPP, la MJC et la Spirale.
- Cinq réunions par an où les habitants viennent présenter leurs projets dans un cadre bienveillant et constructif.
- L'objectif est de faire naître un maximum de projets de proximité sur un large champ de thématiques sociales : circuits courts, lutte contre l'isolement, lutte contre l'illettrisme, échange des savoirs, valorisation du patrimoine, créativité artistique, insertion par l'économie, innovation sociale, démocratie numérique et transition énergétique et écologique.
- Les projets doivent être réalisés dans les QPV.

27 projets ont été financés en 2023 pour un montant total de 27 021€, répartis comme suit : 13 projets au Beau Marais, 9 au Fort Nieulay, 4 à Saint Pierre et 1 en quartier de veille.*

NOS QUARTIERS D'ÉTÉ (NQE)

Appel à projets de la Région Hauts-de-France, cofinancé par l'État et la Ville dans le cadre du contrat de ville, il soutient durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers prioritaires de la politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années.
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants.
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants.
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.

En 2023 les centres sociaux du territoire se sont regroupés pour un projet NQE financé à hauteur de 32 000 € (22 000 € Région, 5000 € État politique de la ville, 5000€ ville de Calais).*

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Suite au premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) signé en 2007 qui a concerné les secteurs Marinot et Gauguin Matisse au Beau Marais, le NPNRU porté par l'ANRU concerne désormais les deux QPV.

Trois secteurs ont été ciblés pour le Beau Marais :

- Gauguin Matisse, Utrillo et Toulouse-Lautrec, pour finaliser le premier programme de rénovation urbaine
- Gagarine, entrée emblématique du quartier
- Chaffée, pour une reconfiguration en profondeur

Deux secteurs sont concernés au Fort Nieulay :

- La Cité Constantine
- Warocquier

Se prolongeant jusqu'à l'horizon 2030, le montant global du NPNRU est de 135 millions d'euros (État ANRU, Action Logement, Caisse de dépôts et consignations, Région, CA GCTM, ville de Calais, bailleurs).*

L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans les QPV permet aux organismes HLM de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine des actions à destination des locataires ou des dispositifs spécifiques aux quartiers. Cet abattement de 30 % (article 1388 bis du code général des impôts) est conditionné à la signature d'une convention conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et le représentant de l'État dans le Département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Le cadre national

Pour assurer les objectifs d'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie dans les quartiers, les actions relevant de l'abattement TFPB doivent soutenir des actions ayant pour objectif de maintenir ou développer la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale et le développement social en agissant sur les axes définis dans le cadre national :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité.
- Formation spécifique et soutien du personnel de proximité.
- Sur-entretien.
- Gestion des déchets, des encombrants et des épaves.
- Tranquillité résidentielle.
- Concertation et sensibilisation des locataires.
- Animations, lien social et vivre ensemble.
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors résidence concernée par une convention ANRU).

Le cadre local

La convention d'abattement de la TFPB est intégrée au contrat de ville et constitue une des déclinaisons opérationnelles et stratégiques de la partie « habitat, cadre de vie ». Prolongé par un avenant pour l'année 2024, une nouvelle convention doit être élaborée durant l'année pour se rattacher directement au nouveau contrat de ville, notamment l'axe des Quartiers en transition. Cette intégration de la convention d'abattement TFPB va permettre une accentuation de la territorialisation des actions menées dans le cadre de l'abattement et promouvoir une réelle articulation entre les actions du contrat de ville, les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) liées à l'amélioration du cadre de vie.

Pour l'année 2023, le montant estimatif de l'abattement TFPB qui soutient un programme d'actions des bailleurs, est de 938 092 € (montant estimatif car l'abattement dépend de l'administration fiscale).*

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

La convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) s'applique sur les quartiers du Beau Marais, et du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre.

Cette convention fait partie des actions mises en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, politique urbaine et sociale prioritaire de la politique de la ville.

Elle liste les attentes, prévoit les objectifs à atteindre en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

La démarche de GUSP permet notamment d'appréhender les questions de gestion de proximité et de service rendu à l'échelle du quartier, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Elle vient donc prolonger une démarche d'amélioration de service en l'articulant avec une démarche de projet de territoire. Pour les bailleurs, ce prolongement s'articulera avec les projets déclinés dans le cadre de la TFPB.

La convention de GUSP permet de confronter les visions et les objectifs des uns et des autres dans un souci commun d'amélioration de l'attractivité du quartier et du cadre de vie des habitants et ainsi, renforcer la cohérence de l'ensemble des actions menées.

Les partenaires signataires de la convention s'engagent ainsi à développer la qualité du service rendu aux habitants, à favoriser la coordination des interventions entre les acteurs, à encourager l'implication des habitants dans la gestion urbaine, et à développer des actions dans le domaine social.

La convention GUSP devra être actualisée en fin d'année 2024.

LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)

Le dispositif « Dotation Politique de la Ville » (DPV) anciennement dénommé « Dotation de Développement Urbain » créé en 2009 vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), en apportant aux communes un soutien financier, en fonctionnement ou en investissement, pour des projets bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires.

Les objectifs fixés par l'État pour l'utilisation des crédits de la DPV consistent notamment à améliorer la qualité des équipements publics, l'offre de services rendus aux habitants et d'inciter CES DERNIERS à utiliser ces équipements publics.

Les opérations visées sont notamment :

- Les projets de rénovation énergétiques des bâtiments publics, de recyclage et d'optimisation du foncier disponible, d'aménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie.
- Le dédoublement des classes de grande section des écoles situées en zone REP et REP+.
- La construction d'établissements d'accueil du jeune enfant et des structures d'animation de la vie sociale en cohérence avec les mesures du plan pauvreté.
- La construction, l'extension ou la rénovation des équipements sportifs de proximité.

Pour l'année 2023, le montant total de la DPV est 2 197 700 €.*

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LE MODE OPÉRATOIRE

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la politique de la ville répond à un certain nombre d'exigences. Elle est conçue pour :

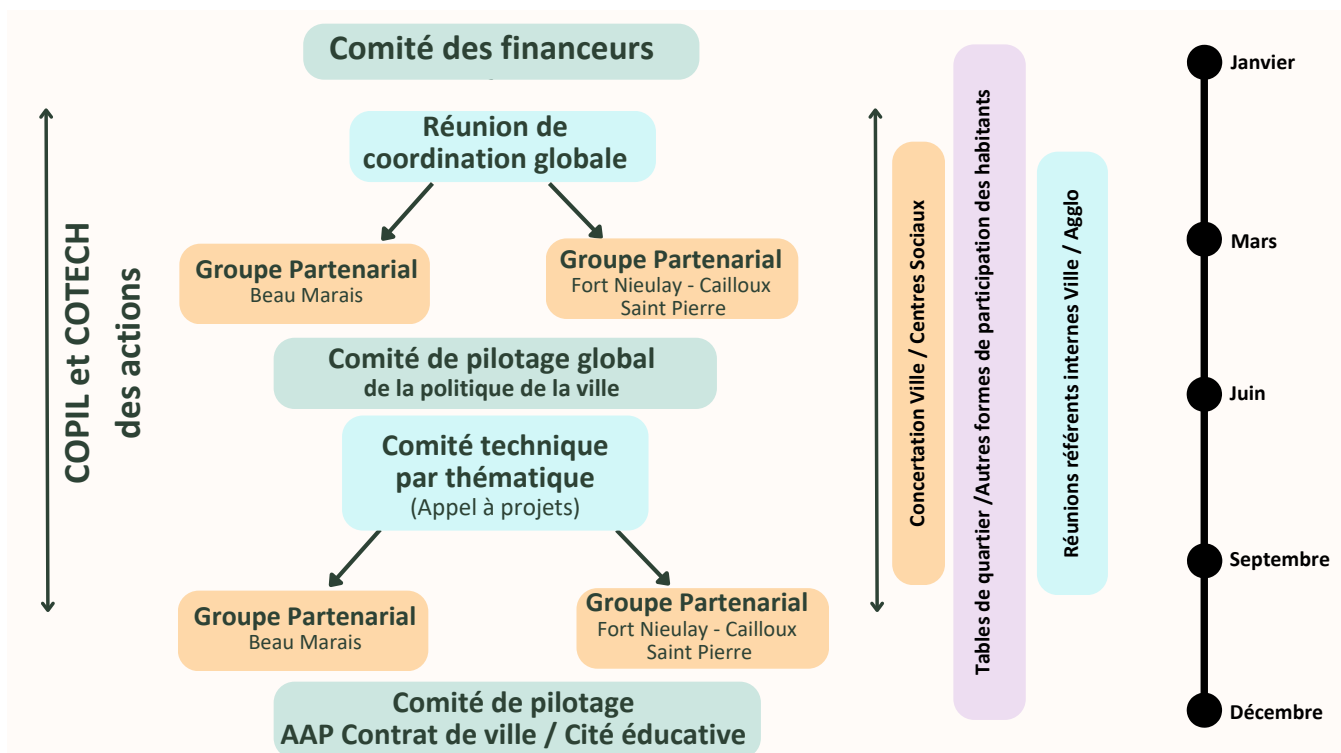
- Mobiliser les politiques de droit commun des cosignataires et les services déconcentrés de l'État dans la perspective d'une meilleure coordination des procédures et dispositifs d'action publique.
- Accompagner la mise en œuvre d'un projet de développement local évolutif.
- Articuler dans un projet global, les différentes échelles de territoire (Agglomération / Ville / quartiers / sous-secteurs) dans une optique de solidarité.

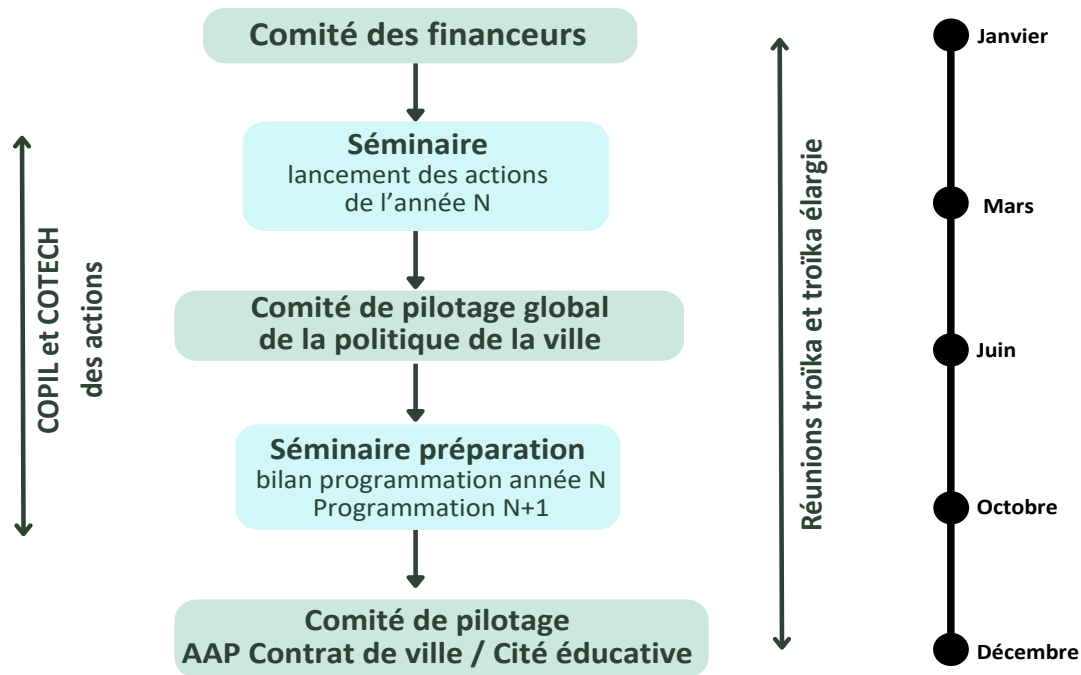
Fort de l'expérience du précédent contrat de ville, le pilotage de la politique de la ville se veut resserrer afin d'être le plus efficace possible.

On distingue cinq types d'instances :

- Les instances de pilotage stratégique (comité de pilotage global, comité de pilotage par appel à projets).
- Les instances d'élaboration et de suivi techniques (comités techniques par thématique, séminaires, réunions référents Ville/ Agglomération).
- Les instances de coordination relatives à un ou des secteurs géographiques (réunions de coordination globale, groupes partenariaux, concertation Ville / Centres sociaux).
- Les instances par thématique (instances structurantes pour chaque thématique).
- Les instances de participation des habitants (tables de quartier, PIC, concertations, etc.).

Le Schéma de pilotage annuel de la politique de la ville





LES INSTANCES STRATÉGIQUES

COMITÉ DE PILOTAGE GLOBAL POLITIQUE DE LA VILLE

Il est composé des signataires du contrat de ville à leur plus haut niveau de représentation. Il se compose des membres suivants :

- Pour l'État : le Préfet ou son représentant.
- Pour la Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant.
- Pour le Département du Pas-de-Calais: le Président ou son représentant.
- Pour la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres & Mers : la Présidente de l'agglomération ou son représentant.
- Pour la ville de Calais : le Maire de Calais ou son représentant.
- Pour la ville de Marck : le Maire de Marck ou son représentant.
- Pour l'Éducation nationale : le Recteur de l'académie ou son représentant.
- Pour la Caisse des Dépôts et Consignations : le Directeur Régional ou son représentant.
- Pour la Caisse d'Allocations Familiales : le Président ou son représentant.
- Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Côte d'Opale : La Directrice ou son représentant.
- Pour les bailleurs sociaux : les Présidents ou leurs représentants.
- Pour France Travail : les Directeurs des deux agences calaisiennes.
- Pour le Centre Communal d'Action Sociale : sa Présidente ou son représentant.
- Pour La Fabrique Défi : son Président ou son représentant.
- Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : la Directrice.
- Seront invités en tant que de besoin, les représentants des services déconcentrés de l'État ainsi que des agences suivantes : ADEME, ANAH, ANRU.
- Le secrétariat du Comité Stratégique est assuré par l'équipe du service Politique de la Ville en coordination avec la Sous-préfecture de Calais.

Le comité de pilotage global a lieu une fois par an et peut se réunir exceptionnellement en fonction des besoins. Il assure une fonction essentiellement politique : c'est le lieu de décision stratégique permettant de suivre et faire évoluer le projet de territoire. Cela sera notamment le cas au moment de l'évaluation à mi-parcours, mais aussi au regard d'éventuelles actualités et des évolutions des besoins des habitants des quartiers. Il permet d'articuler le droit commun de chaque cosignataire ainsi que les actions spécifiques de la politique de la ville.

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

Ce comité est composé du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville (ou de son représentant), du délégué du Préfet, de la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (ou de son représentant), du Maire de Calais (ou de son représentant), des instances techniques de la ville de Calais et de la CA GCTM, des services de l'État concernés.

Ce comité, non présent sur le schéma se réunit en cas de besoin afin de réagir aux situations qui nécessitent une réponse institutionnelle rapide et collégiale dans l'attente de la tenue du comité de pilotage global.

COMITÉ DES FINANCEURS

Le comité des financeurs est composé du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville (ou de son représentant), du délégué du Préfet, de la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (ou de son représentant), du Maire de Calais (ou de son représentant), des instances techniques de la Ville de Calais et de la CA GCTM, des services de l'État concernés et des cosignataires et fait suite à la période d'instruction de l'appel à projet Contrat de ville / Cité éducative.

L'instruction est mutualisée entre le service politique de la ville, les référents internes Ville / Agglomération par thématique, les services de l'État compétents et les cosignataires du contrat de ville. Cette instruction partagée permet aux différents cosignataires de faire le lien avec leurs financements de droit commun et spécifiques qui peuvent être valorisés par les porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projets. Il vient acter la programmation de l'appel à projets Contrat de ville / Cité éducative qui peut ensuite être soumise aux instances délibérantes des différents partenaires.

COMITÉS DE PILOTAGE APPELS À PROJETS CONTRAT DE VILLE ET CITÉ ÉDUCATIVE

Le comité de pilotage des appels à projets est composé du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville (ou de son représentant), du délégué du Préfet, de la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (ou de son représentant), du Maire de Calais (ou de son représentant), des instances techniques de la ville de Calais et de la CA GCTM, des services de l'État concernés et des cosignataires. Il permet de passer en revue les programmations des appels à projets Contrat de ville et Cité éducative : déploiement opérationnel, mobilisation des publics, bilan, perspectives des différents projets spécifiques.

LES INSTANCES TECHNIQUES

COMITÉ TECHNIQUE PAR THÉMATIQUE

Il est composé de représentants techniques des institutions partenaires. Ceux-ci peuvent s'entourer des responsables thématiques qu'ils auront désignés. Ce comité technique peut, selon les orientations que lui fixe le comité de pilotage, élargir sa composition à d'autres acteurs qui ne seraient pas signataires du contrat de ville (opérateurs, institutions, partenaires, etc.).

Il se réunit au moins une fois par an, généralement avant le lancement de l'appel à projets Contrat de ville.

Organisé autour des quatre axes du contrat de ville, ce temps permet à la vue des décisions stratégiques du comité de pilotage global de :

- Décliner les pistes d'actions en fonction du projet de territoire.
- Élaborer des outils de suivi et d'évaluation.
- Partager les enjeux et les projets de territoire.
- Entretenir le réseau de territoire et donner une vision globale de l'action politique de la ville.
- Actualiser le diagnostic des quartiers.
- Etc.

Le pilotage est assuré par la chef de projet Politique de la Ville de la ville de Calais, un copilotage sera mis en place en fonction des thématiques ou sous thématiques annoncées dans l'ordre du jour. Un partenaire ou un service Ville ou Agglomération pourra assurer ce copilotage.

SÉMINAIRES CITÉ ÉDUCATIVE

Selon les mêmes modalités en termes d'invités et de champs d'action que pour le comité technique par thématique, ces séminaires permettent de réunir les partenaires autour de la programmation de la Cité éducative.

Différents ateliers thématiques, selon les axes stratégiques et / ou les orientations de la programmation en fonction des parcours des jeunes sont organisés afin de rendre visible la démarche globale de la Cité éducative.

Le pilotage est assuré par le chef de projet opérationnel Cité éducative en collaboration avec les services Ville et/ou Agglomération, les services de l'État et les services de l'Éducation nationale.

RÉUNIONS DES RÉFÉRENTS POLITIQUE DE LA VILLE INTERNES VILLE / AGGLOMÉRATION

A raison de deux fois par an, le service Politique de la Ville se réunit avec les référents internes par thématique de différents services de la ville et de la communauté d'agglomération.

Ce système de référents internes Politique de la Ville permet un co-suivi avec les services opérationnels visant une bonne articulation avec les actions de droit commun des deux collectivités. Concrètement, il s'agit d'évoquer les projets de chacun à l'œuvre dans les QPV, de préparer les instances techniques ainsi que de mutualiser l'instruction des projets spécifiques.

Au jour J, il existe un référent pour chacune des thématiques suivantes : l'insertion vers l'emploi, la jeunesse, l'éducation, la solidarité, l'urbain, le NPNRU, la culture, le sport, la GUSP et la prévention de la délinquance.

LES INSTANCES TERRITORIALISÉES

RÉUNION DE COORDINATION

Organisée par le service Politique de la Ville, l'ordre du jour est mutualisé avec les centres sociaux. Elle mobilise les représentants techniques des cosignataires ainsi que tous les acteurs sociaux. Ce temps commun aux deux QPV permet de donner à tous les partenaires une vision globale des dispositifs de la politique de la ville :

- Annoncer et présenter les projets financés dans le cadre du contrat de ville.
- Aborder les autres dispositifs et appels à projets (droit commun et Politique de la Ville) en fonction de la temporalité : Cité éducative, Cité de l'emploi, FIPD, Quartiers d'Été, etc.
- Présenter l'actualité, les autres projets politiques de la ville (NPNRU), les aménagements, les travaux partenariaux, etc.

GROUPES PARTENARIAUX (UN PAR QPV)

Organisés par les centres sociaux et le service Politique de la Ville, ces temps rassemblent les représentants techniques des cosignataires et les acteurs sociaux par quartier. Ces instances de proximité ont pour vocation de :

- Coordonner et mutualiser les actions des partenaires.
- Travailler sur des thématiques: interconnaissance des acteurs de proximité, présentation de l'offre, etc.
- Actualité et baromètre du quartier.

CONCERTATION DES CENTRES SOCIAUX

Les services de la Ville rencontrent les centres sociaux une fois par trimestre afin d'échanger de manière transversale dans le cadre d'un outil de « vision partagée » : vie de quartiers, événements, cadre de vie, suivi des actions Contrat de ville, Cité éducative, Quartiers d'Été, suivi financier et technique, etc.

TABLES DE QUARTIERS ET AUTRES PARTICIPATIONS DES HABITANTS

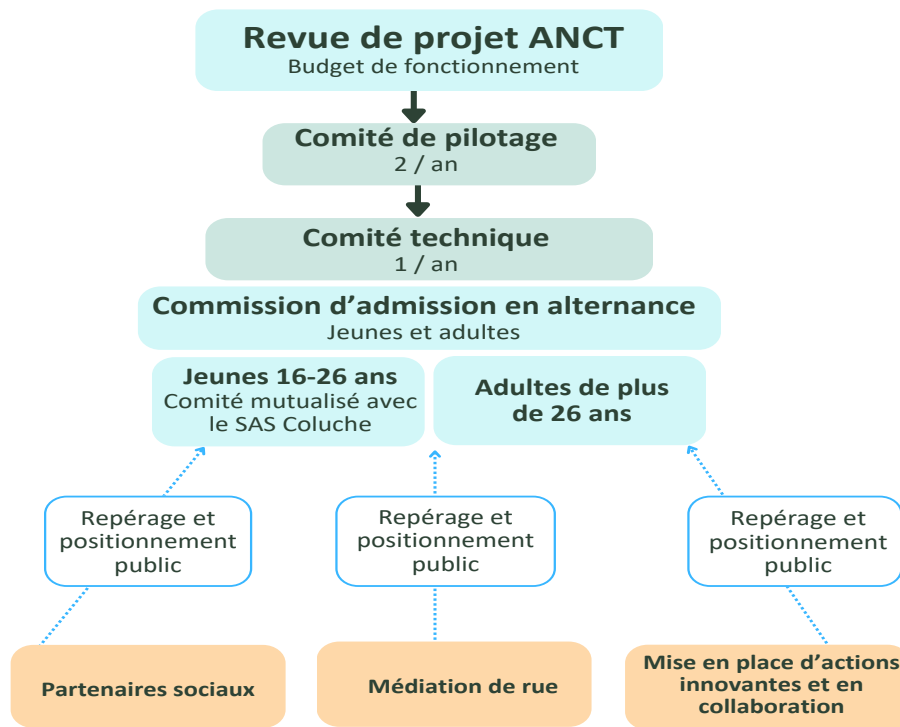
Tout au long de l'année, le service Politique de la Ville mettra en place des tables de quartier, afin de récolter la parole des habitants. De plus, les différents dispositifs en terme de participation des habitants définis dans la rubrique « Participation des habitants » peuvent intervenir à tout moment selon le contexte et les besoins.

LES INSTANCES PAR THÉMATIQUES

En plus des instances propres au pilotage de la politique de la ville précisées ci-dessus, nous avons répertorié les temps structurants pour chaque thématique (droit commun ou de dispositifs spécifiques de la politique de la ville).

Non exhaustif, ce tableau est une base de travail permettant d'apporter une vision sur les temps structurants du territoire, les instances à mutualiser, à créer.

EQ 2030	Instance Stratégique	Fréquence	Instance Technique	Pilote / référent	Fréquence
Pilotage global de la politique de la ville					
Pilotage global politique de la ville	Comité de pilotage global	1/an	Comités techniques par thématique	Service Politique Ville	1/an
	Comité de pilotage AAP CDV		Réunion de coordination globale aux deux QPV		
	Comité des financeurs	1/an	Réunion des référents	Chef de projet politique de la ville, référents Ville et EPCI par thématique	2/an
Pilotage par thématique					
Illettrisme			Coopérative des solutions	Département Enfance et Famille	6/an
Éducation	Conseil consultatif PRE	1/an	Troïka Cité éducative	Politique de la ville, Etat, Education nationale	Environ 1 / 2 mois
			Séminaire Cité éducative	Coordinateur Cité éducative	2/an
			Equipe pluridisciplinaire du PRE	Coordinateur PRE	1 / mois sur chaque quartier
			Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)	Chaque collège et lycée Réfèrent local du réseau Foquale	1 / Trimestre
			Comité de pilotage accompagnement à la scolarité centre social Matisse	Centre social Matisse	1/an
Parentalité	Comité de pilotage partenarial du CDDF	1/an	Groupe appui partenarial du CDDF Comité de pilotage de la MDF Comité local parentalité	Coordinateur CDDF Responsable Maison de la Famille Animateur comité local	1 / mois 1/an 4 / an
Petite enfance			Comité de pilotage Relais Petite Enfance Observatoire Petite enfance Calais	PPE / RPE	Annuelle
Jeunesse			Réunion de concertation acteurs jeunesse (à relancer)	Service jeunesse	A déterminer
Prévention et promotion santé			Comité technique prévention et promotion santé	Service Politique Ville	1/an
Accès aux droits					
Solidarité			Equipe pluridisciplinaire / Comité de suivi du RSA	Conseil Départemental (SLAI)	1/ mois
			Commission permanente d'aides facultatives	CCAS	1/semaine
Insertion / Emploi	SPEL Comité de pilotage du Sas	1/an	SPEL	Etat	1 / mois
			Comité d'admission mutualisé Sas / Cité emploi	Coordinateur Sas Coluche / Cité de l'Emploi	1 à 2 / mois
			Groupes de travail Thématiques (apprentissage, PIC,...)	Etat/ France Travail/ LFD	3 à 4 / an
			Comité obligation de formation	LFD/MLDS-CIO	1 / mois
			Club IAE	Réfèrent club IAE	1 / Semestre
Tranquillité publique / Prévention de la délinquance	Assemblée Plénière CISPDP	Tous les 2 ans	Comité de pilotage restreint Groupes thématiques opérationnels Cellule Citoyenne de Tranquillité Publique CCTP	Coordinatrice CISPDP	1 / an 2 / an pour les VIF 1 / trimestre
Cadre de vie / habitat			Groupe projet NPNRU Groupes de travail GUSP Veilles techniques	Chef de projet NPNRU Chef de projet NPNRU Service Politique de la ville	1 / mois 1 / mois 1 / mois
Pilotage par quartier					
Beau Marais			Groupe partenarial	Politique ville / CS Matisse	2/an
			Concertation	Politique Ville / CS Matisse et DEF	Trimestrielle
Fort Nieulay Cailloux Saint Pierre			Groupe partenarial	Politique ville / CS Espace Fort et Espace Centre	2/an
			Concertation	Politique Ville / CS Espace Fort / DEF	Trimestrielle
			Concertation	Politique Ville / CS Espace Centre / DEF	Trimestrielle



SPÉCIFICITÉ CALAISIEENNE, L'ARTICULATION CITÉ DE L'EMPLOI / SAS COLUCHE

En plus des instances stratégiques et techniques de pilotage, le dispositif Cité de l'emploi s'articule avec le SAS Coluche. Afin d'assurer la meilleure orientation possible des jeunes décrocheurs des QPV il a été décidé de mutualiser le comité d'intégration de la Cité de l'emploi avec celui du SAS Coluche.

Commission d'admission mutualisée avec le SAS Coluche

Tous les deux mois, en alternance avec leurs comités dissociés, la Cité d'emploi et le SAS Coluche concertent au cours d'une même instance leurs partenaires (l'Éducation nationale, la MDS du Conseil Départemental, La Spirale, la CMA, France Travail, la Promo 16-18 de l'AFPA, la Police Judiciaire de la Jeunesse, le CCAS, les centres sociaux, la Fabrique Défi et les services de l'État) à propos des jeunes nouvellement repérés dans les QPV, grâce aux maraudes et aux acteurs de proximité. L'objectif est de déterminer le dispositif le plus adapté à l'accompagnement de ces bénéficiaires : accompagnement du SAS, CEJ, Prépa apprentissage, promo 16-18 ans de l'AFPA etc.

Le mois suivant, la Cité de l'emploi organise un comité d'admission spécifique, uniquement pour les adultes de plus de 26 ans repérés dans les QPV.

LES MODALITÉS DES APPELS À PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les recommandations issues des travaux d'évaluation du précédent Contrat de ville, invitent à revisiter les modalités de soutien des projets déposés au titre politique de la ville afin de gagner en souplesse pour les porteurs, de favoriser la mobilisation du droit commun et de mesurer l'impact des actions.

L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE (CDV)

L'appel à projets annuel a pour objectif de financer des actions innovantes au bénéfice direct des habitants des QPV selon les axes du projet de territoire. L'instruction des dossiers est partagée à la fois par les référents Ville/Agglomération Politique de la Ville par thématique ainsi que les techniciens des différentes directions

départementales et régionales des services de l'État (DDETS, DDPJJ, DSDEN, DRAC, ARS) ainsi que la Région, le Département, la CAF.

- Dépôt de projet en ligne sur la plateforme Dauphin.
- Le CDV ne peut pas financer d'action se déroulant sur le temps scolaire.
- Suite à la validation du comité des financeurs et du / des organes délibérants, le porteur signe une convention qui précise entre autre : la réalisation de l'action selon le projet validé et en fonction du budget attribué, la tenue d'au moins un comité de pilotage de l'action par an et la réalisation de visites évaluatives programmées.
- Il est désormais possible de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les projets structurants et/ou nécessitant une expérimentation sur plusieurs années.
- D'une année sur l'autre, hormis pour les projets faisant l'objet d'une CPO, les associations seront invitées à davantage d'innovation pour éviter la reconduction à l'identique des actions.
- La note de cadrage pourra intégrer différentes modalités : appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc.
- Il est possible de financer le projet associatif global d'une association d'habitants.
- Avant tout dépôt de dossier au titre de l'appel à projets Contrat de ville, les associations seront invitées à co-construire leurs actions avec les cofinanceurs afin de bénéficier au maximum des crédits de droit commun ou des différents dispositifs adossés à la politique de la ville (DILCRAH, FIPD, TFPB, Quartiers d'Été, « C'est mon patrimoine », FICS, etc.).
- Nous encourageons les porteurs à solliciter les différents acteurs de la sphère publique et privée pouvant se mobiliser au bénéfice des QPV : BPI France, Banque des territoires, fondations, entreprises au titre de la RSE, etc.
- Les porteurs seront encouragés à mutualiser les comités de pilotage des actions afin de réunir les cosignataires sur des thématiques communes.
- Chaque année, plusieurs actions structurantes ou expérimentales feront l'objet d'un suivi renforcé afin de mesurer l'impact de l'action

L'APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE (CE)

L'appel à projets Cité éducative pluriannuel a pour objectif de financer des actions innovantes en lien avec le tissu scolaire au bénéfice direct des habitants des QPV.

- Suite à l'appel à projets, les porteurs doivent fournir une fiche d'intention de projets.
- Suite à la validation du comité des financeurs (validation troïka), dépôt de projet en ligne sur la plateforme Dauphin.
- La Cité éducative peut financer des actions pendant et hors temps scolaire. Aucune action sans lien avec le tissu scolaire ne sera financée. De même, les actions portées par l'Éducation nationale doivent avoir un lien avec les associations partenaires des QPV.
- Le porteur signe une convention qui précise entre autre : la réalisation de l'action selon le projet validé et en fonction du budget attribué, la tenue d'au moins un comité de pilotage de l'action par an. Un bilan annuel sur Dauphin est à produire pour un éventuel re-dépôt chaque année durant les 3 ans à venir.
- La Cité éducative fonctionne en enveloppe contrainte. C'est à dire qu'une nouvelle action ne peut être déposée que si une autre s'arrête ou que les financements d'autres actions diminuent.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Plusieurs dispositifs en matière de participation des habitants existent à Calais. Allant de la concertation à la codécision, on distingue deux types de processus, ceux qui ciblent tous les secteurs de la ville et d'autres plus spécifiques aux QPV.

A L'ÉCHELLE DE LA VILLE :

- **Le Maire prend quartier** : durant l'après-midi, le Maire réalise une concertation en marchant dans le quartier ciblé, puis en soirée une réunion publique se déroule dans un lieu à proximité. Durant cette réunion, les projets à l'échelle de la Ville et du quartier sont présentés ainsi que les différents dispositifs mobilisables par les habitants. S'en suit un temps d'échange avec les habitants auquel assistent également des techniciens et les élus afin d'apporter une réponse en direct ou prendre un rendez-vous avec les usagers.
- **La concertation et la coproduction des habitants pour les projets d'aménagement** : différents supports sont proposés afin de permettre aux Calaisiens de s'exprimer concernant des grands travaux d'aménagement. On peut citer par exemple : la route de Gravelines, la place Condé, le Front de mer ou encore le Plan Vélo.
- **Le Conseil Municipal des enfants** : ce dispositif permet aux enfants de découvrir le fonctionnement de la ville, d'exercer une citoyenneté active et de faciliter l'accès à la responsabilité et à l'autonomie. Il s'agit d'un lieu d'expression et d'échange destiné aux enfants élus proposant des actions au bénéfice des Calaisiens : cadre de vie, citoyenneté, loisirs, sport, culture ou encore la prévention. Le groupe est composé de 34 enfants élus au sein de leur école pour une durée de deux ans.
- **Le Budget Participatif, un nouvel outil de codécision** : mis en place en 2023 et ouvert à l'ensemble des habitants de la commune, âgés de 8 ans et plus, ce dispositif permet aux calaisiens de proposer des idées concrètes répondant à leurs besoins et ainsi contribuer de façon active au développement du territoire renforçant leur capacité à devenir un acteur de leur ville.

A L'ÉCHELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES:

- **Les Projets d'initiatives citoyennes (PIC)** : financés par la Région, l'État et la Ville, visent à soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Fort Nieulay, Beau Marais, Saint Pierre, Cailloux). Ils permettent de développer une citoyenneté active dans les quartiers, à travers une animation de proximité et une gestion participative.
- **Les collectifs d'habitants mobilisés par les centres sociaux** : les centres sociaux fédèrent des collectifs d'habitants, adultes et adolescents qui s'impliquent dans la vie de l'association et du quartier. Développant leur pouvoir d'agir, ils mettent en œuvre différents projets et représentent des ambassadeurs auprès de leurs pairs.

Ces groupes d'habitants particulièrement investis seront mobilisés pour les tables de quartier mais également pour des temps d'ateliers (suivi, évaluation, projets, thématique particulière, etc.).

- **Les tables de quartier** : mises en place par le service politique de la ville notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau document cadre de la politique de la ville, elles ont pour objectif de récolter directement la parole des habitants. En extérieur, elles permettent de mobiliser les publics « tout venant » assurant la diversité des personnes rencontrées mais aussi de cibler des lieux en particulier.

Vie quotidienne, projets, initiatives, expertise d'usage sont autant de sujets qu'il est possible d'aborder pour adapter aux mieux notre action. Tout comme pour les collectifs d'habitants, ces tables de quartier seront utiles pour décliner des ateliers (suivi, évaluation, projets, thématique particulière, etc.).

Nous mettrons en place ces temps, tout au long de la démarche afin d'impliquer au maximum les habitants. Sur la base de la méthodologie utilisée lors de l'élaboration de présent document, il conviendra de renouveler les techniques d'animation pour susciter l'intérêt du public et favoriser son adhésion.



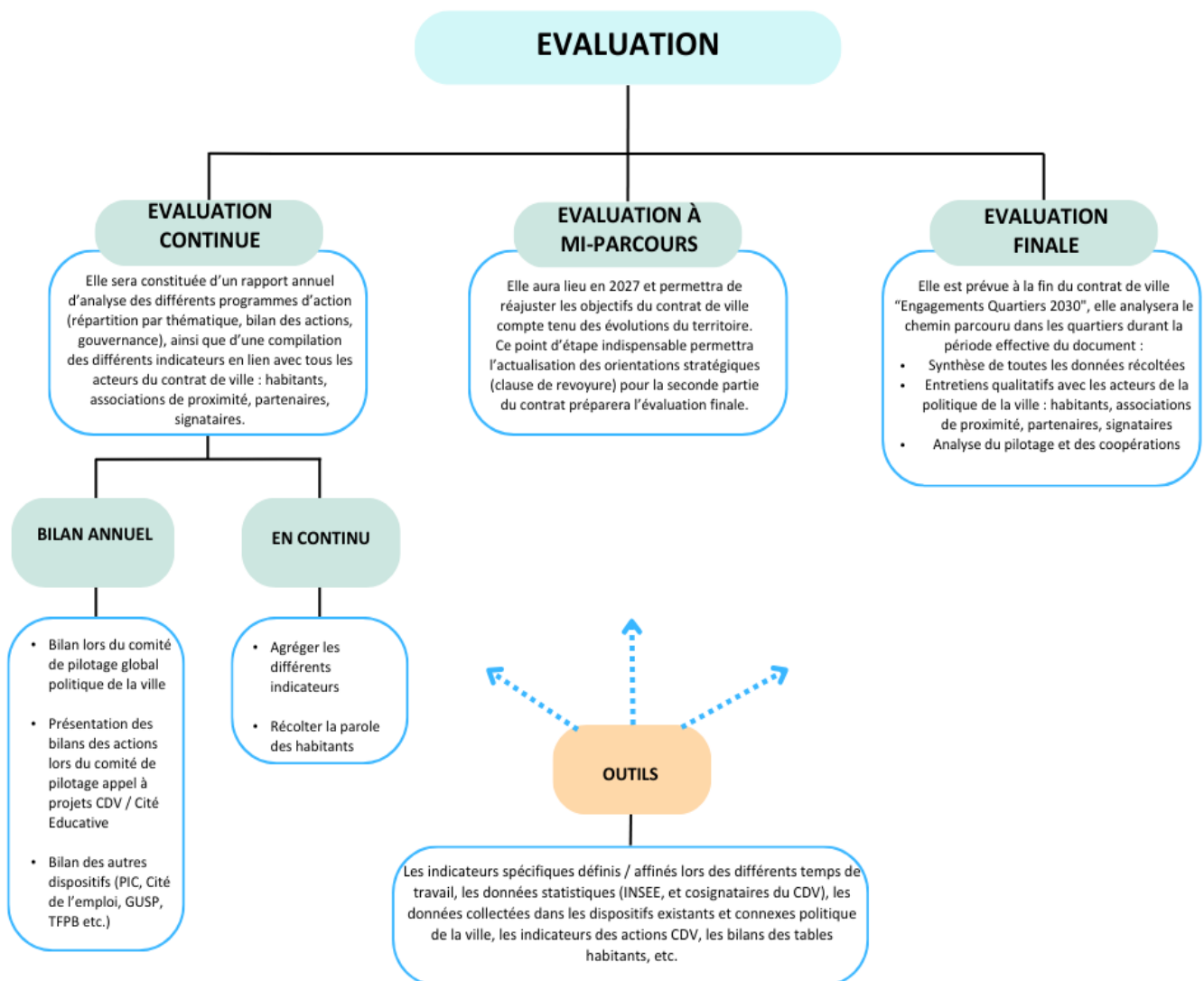
L'ÉVALUATION

La Loi LAMY du 21 février 2014 rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle souligne que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

Dans ce sens, l'évaluation permettra de réaliser des constats et des préconisations, dans le but d'améliorer l'action publique locale au plus près des besoins des habitants.

LA MÉTHODOLOGIE ET LE SUIVI

L'évaluation se fera de manière collective et se déroulera en trois étapes. Une partie de l'évaluation aura lieu en continu tout au long du processus. Un point d'étape à mi-parcours en 2027 formalisera l'avancée du travail effectué sur le terrain, elle permettra si nécessaire d'ajuster les orientations pour rester en phase avec les réalités du territoire. Pour finir une évaluation globale en 2030 viendra mesurer le chemin parcouru sur l'ensemble du déploiement du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et analyser le pilotage et les coopérations.



LES INDICATEURS

Pour suivre et évaluer le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », il est nécessaire de définir un certain nombre d'indicateurs qui permettront de mesurer les changements.

Il est essentiel d'en définir aussi bien des quantitatifs que des qualitatifs pour s'appuyer sur des données chiffrées et mesurables, mais également intégrer des perceptions du changement, des observations, des constats ou des appréciations d'une situation.

Durant la phase d'écriture du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », les partenaires du contrat de ville ont identifié des indicateurs pour chaque objectif stratégique. Le tableau ci-dessous représente donc une base de travail qui sera affinée et complétée lors des différents temps collectifs de la démarche.

		Critères / indicateurs
	Regard global sur le territoire	Revenu médian par habitant Taux de chômage (au sens du BIT et au sens du recensement) Taux de pauvreté Taux de réussite au brevet des collèges
THEMATIQUES	OBJECTIFS stratégiques	Critères / indicateurs
PILOTAGE		
	Mettre en réseau, structurer et coordonner : <ul style="list-style-type: none"> - Par quartier - Et par thématique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution des collaborations, ➤ Evolution du nombre de projets coconstruits
	Favoriser culture commune	➤ Formation professionnelle
ILLETTRISME		
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du nombre d'habitants accédant aux formations ➤ Nombre de contacts usagers
	Savoir repérer, évaluer, orienter et accompagner (motiver)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du nombre d'acteurs formés ➤ Qualité des liens entre acteurs ➤ Evolution du nombre de saisines
HANDICAP		
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets avec attention particulière au public ➤ Formation des acteurs ➤ Projets spécifiques à la thématique ➤ Taux de participation ➤ Nombre de label « accueil inclusif »
EGALITE HOMMES-FEMMES		
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets avec attention particulière au public ➤ Formation des acteurs ➤ Projets spécifiques à la thématique ➤ Taux de participation
Des quartiers épanouis : Education		
	Accompagner les parcours scolaires et l'épanouissement des enfants / jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et évolution, création d'espaces tels LAEP + actions passerelles ➤ Fréquentation des LAEP ➤ Nombre et évolution des actions

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de signalements d'incidents ➤ Diminution des arrêts de travail ➤ Absentéisme : signalements absentéisme ➤ Nombre de saisine PRE/CDDF ➤ Nombre d'élèves suivis en GPDS et orientés vers La Spirale, ferme urbaine, Sas Coluche ➤ Nombre d'enfants scolarisés à 2 ans ➤ Nombre d'associations de parents d'élèves et parents membres ➤ Nombre de parents d'élèves élus ➤ Pourcentage d'élèves par établissement adhérant à une association sportive, culturelle, etc. ➤ Nombre d'ambassadeurs contre le harcèlement ➤ Résultats aux évaluations nationales / PIX ➤ Nombre de signalements d'incidents ➤ Nombre de situations de violence ou harcèlement ➤ Nombre d'appels à projet mobilisés par l'établissement ➤ Nombre d'actes / passages à l'acte (automutilation) ➤ Nombre d'IP / Signalements ➤ Les indicateurs du programme PHARE ➤ Bilans de 4 ans PMI ➤ Fréquentation de la bibliothèque ➤ Présence aux Cafés des parents ➤ Présence aux réunions parents professeurs ➤ Taux d'enfants ayant déjà eu une action collective avant d'entrer en maternelle ➤ Mobilisation des deux parents ➤ Actions Clubs qui « vont vers » les établissements scolaires ➤ Développement projets CLEA ➤ Quantitatif : arrêt de la scolarité à 16 ans ➤ Nombre d'entrées dans le monde du travail / études supérieures / diplômes ➤ Nombre d'élèves concernés par les voyages ➤ Mentorat étudiant AFEV
	Ouvrir le champ des possibles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choix du stage d'immersion en 3^{ème} ➤ Nombre de jeunes orientés sur les lycées ou formations hors district : voie professionnelle ➤ Taux de réorientation après une orientation en seconde GT vers voie pro ➤ Mesurer le niveau en langue étrangère (anglais) en sortie de collège (QPV, territoire), indicateur Compétences évaluation CP phonologique ➤ Le taux de diplomation

Des quartiers épanouis : Faire société		
	Dynamiser la vie de quartier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets PIC et de porteurs ➤ Nombre d'actions solidaires et le nombre de participants ➤ Nombre d'habitants touchés par les actions, nombre d'initiatives des habitants / associations créées
	S'approprier sa ville et son territoire (identité Terres et Mers)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'habitants QPV inscrits sur des offres hors QPV ➤ Nombre d'actions se déroulant hors QPV
Des quartiers épanouis : Accès aux droits		
	Prévenir le non recours aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'aides facultatives du CCAS
	Favoriser l'autonomie des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'inscrits sur les formations de savoir de base ➤ Nombre de personnes accompagnées sur l'apprentissage numérique
Des quartiers épanouis : Prévention et promotion santé		
	Faciliter l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'usagers accompagnés par les médiatrices santé ➤ Nombre de personnes sur les villages santé ➤ Nombre de personnes orientées vers la CPAM
	Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de dépistage sur le territoire ➤ Nombre de personnes fréquentant la maison des femmes
	Lutter contre les conduites addictives avec produits (médicament, alcool, tabac, stupéfiants, alimentation, etc.) ou sans produits (écrans, jeux, sexe, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de personnes accompagnées par les CSAPA ➤ Nombre de personnes inscrites sur une activité sportive
	Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à tous l'accessibilité à une alimentation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de diabète type II ➤ Nombre de paniers repas distribués par le CCAS, les associations caritatives, etc. ➤ Nombre de jardins partagés
	Favoriser une bonne hygiène et les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de personnes inscrites dans une activité physique
	Changer le regard sur la santé mentale et favoriser l'accès à la prise en charge psychologique, notamment des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de professionnels formés au repérage des troubles et nombre de structures concernées
Des quartiers actifs : Insertion, emploi, etc.		
	Capter et accompagner les publics les plus éloignés pour les (ré)inscrire dans un parcours de vie actif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de jeunes orientés et accompagnés par les organismes dédiés (exemple : SAS, Maison des Femmes, Spirale, Fabrique Défi, etc.) ➤ Evolution de la durée du chômage dans les QPV
	Développer l'employabilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du niveau d'illettrisme et d'illectronisme dans les QPV ➤ Evolution du taux de chômage ➤ Taux de remplissage et de réussite des formations professionnalisantes

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution de la durée du chômage dans les QPV
	Innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actions expérimentales adaptées aux besoins de la population ➤ Evolution du taux de chômage dans les QPV
	Accompagner les initiatives économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du taux de création d'entreprises dans les QPV ➤ Durée de vie des entreprises localisées dans les QPV
Des quartiers apaisés : Tranquillité publique, prévention de la délinquance		
	Favoriser la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planning de présence des médiateurs sociaux et travailleurs de rue par thématique et par quartier ➤ Nombre d'intervention de la Police municipale (ivresse sur la voie publique, tapages diurnes et/ou nocturnes, dépôts sauvage, rixes, etc. ➤ Nombre de plainte et de main courante de la Police nationale ➤ Nombre des incivilités chez les bailleurs sociaux ➤ Nombre baisse des saisines dans le cadre du RAO ➤ Nombre d'accident de la route, âge et cause des personnes impliquées ➤ Nombre et cause des retraits de permis ➤ Nombre d'actions de prévention menées ➤ Nombre de rodéo urbain signalés
	Prévenir les comportements à risque	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de jeunes impliqués dans les faits de délinquance ➤ Nombre de saisine CDDF ➤ Nombre de jeunes suivis par le PRE ➤ Nombre d'actions mises en place ➤ Nombre de participants ➤ Nombre de plaintes pour harcèlement et violence ➤ Nombre d'animations mises en place ➤ Nombres de personnes informées ➤ Nombre de TIG et mesures de réparation mis en place sur le territoire ➤ Nombre de jeune sous-main de justice accompagnés
	Développer la prévention des violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes et l'aide aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de public mobilisé ➤ Nombre d'actions de sensibilisations et d'informations menées ➤ Nombre de professionnels mobilisés ➤ Nombre de professionnels formés ➤ Nombre de personnes reçues à l'accueil de jour et hébergées La Parenthèse ➤ Nombre de professionnels formés

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de personnes reçues dans les permanences dédiées, à la Maison des Femmes
Des quartiers en transition : Logement, cadre de vie, écocitoyenneté		
	Ouvrir les quartiers et opérer la rénovation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de dépôts sauvages ➤ Respect de l'espace public
	Assurer un habitat approprié, rénové	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rencontres habitants-bailleurs ➤ Taux de réclamation ➤ Interventions salubrité-hygiène ➤ Nombre de logements indépendants rénovés grâce aux aides
	Etre acteur de son cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux instances de concertation ➤ Nombre d'interventions ➤ Localisation des aides au vélo ➤ Projets du budget participatif émanant des QPV
	Développer l'écocitoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poids moyen par habitant des déchets des QPV ➤ Nombre d'initiatives écocitoyennes d'habitants ➤ Participation aux temps fort de nettoyage dans le quartier ➤ Le tri : indicateur ➤ Nombre d'interventions propreté en plus des ramassages

